

LE DIRECTEUR DE LA POLICE
DE L'AIR ET DES FRONTIÈRES RÉVÈLE :

«110 personnes interdites d'entrée en territoire algérien»

page 5

MOUNA HAMITOUCHE, MEMBRE DE L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Ces Algériens qui réussissent à l'étranger

page 5

ISSN : 1112-7449
MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1601 | Lundi 18 juin 2012 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FOOTBALL, EQUIPE NATIONALE



Quand Halilhodzic «scanne» les Verts

page 17

EGYPTE



ENTRE RÉVOLUTION ET CONTRE-RÉVOLUTION



page 3

ABDELAZIZ BELKHADEM :

«Ce qui se passe au
FLN a une relation
avec la présidentielle
de 2014»



page 4

FRONDE AU FNA

Retrait de
confiance à Touati

page 4

STRUCTURES DE L'APN

Le groupe
parlementaire
RND élit ses
représentants

page 4

DURANT LE 1^{ER} TRIMESTRE 2012

Plus de 20% des
échantillons
analysés non
conformes aux
normes

page 7



15

membres d'équipage d'un bateau indonésien sont portés disparus après le chavirement de leur navire, qui comptait 27 membres d'équipage, dimanche matin près de Moluques, dans l'est de l'Indonésie, a indiqué le bureau national des opérations de secours d'Indonésie.

4.997

mines datant de l'ère coloniale ont été découvertes et détruites durant le mois de mai 2012 dans le cadre des opérations de déminage menées par les forces de l'Armée nationale populaire, tout au long des frontières est et ouest du pays, a-t-on indiqué dimanche, de source officielle.

800

enfants des établissements de jeunes de Tissemsilt ont bénéficié samedi d'une visite touristique au Parc national des cèdres de Theniet El Had, a-t-on appris du directeur de la jeunesse et des sports, Ali Bouderbala.

Le ministre australien des Affaires étrangères aujourd'hui à Alger

Le ministre australien des Affaires étrangères, Bob Carr, effectuera les 18 et 19 juin une visite de travail en Algérie, à l'invitation de son homologue algérien, Mourad Medelci, a indiqué, hier, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani, dans une déclaration écrite.

Cette visite de M. Carr en Algérie s'inscrit dans le cadre "du renforcement des relations d'amitié et de coopération liant les deux pays", a-t-on précisé de même source. Cette visite donnera



également l'occasion aux deux ministres d'examiner "l'état des relations bilatérales ainsi que les voies et moyens à même de permettre une diversification de la coopération économique qui va au delà des secteurs traditionnels de l'énergie et des mines et qui confère davantage d'ancrage dans le domaine du partenariat et de l'investissement", souligne la déclaration. MM. Medelci et Carr aborderont aussi les questions de l'actualité régionale et internationale d'intérêt commun.

Réunions de familles virtuelles



Avec l'apport des nouvelles technologies, la famille, même restée à l'autre bout du monde, n'a jamais semblé si proche, comme l'atteste le travail de cet artiste qui rassemble tout le monde pour une photo de famille pour le moins étonnante.

Comment parvenir à réunir dans une seule et même pièce une famille entière alors que celle-ci est éparpillée un peu partout aux quatre coins de la Terre? Une question à laquelle a tenté de répondre le photographe John Clang en réunissant de manière virtuelle tous les membres d'une famille. Une véritable tribu recomposée à l'ère du 2.0, où les distances n'ont jamais parues si réduites, que l'on se trouve de l'autre côté de la rue ou à l'autre bout du monde.

À travers sa série de photographies intitulée Being Together (être ensemble), l'artiste est parvenu à réunir dans une même pièce, parents et enfants, petits-enfants et grands-parents, frères et sœurs éloignés l'un de l'autre grâce à un procédé de vidéo-projection créant devant l'objectif du photographe un véritable photomontage en temps réel. Projetant sur les murs les images des absents et faisant par la suite poser ses modèles juste à côté, John Clang a réussi à faire cohabiter deux mondes, deux temps et deux endroits distincts dans une seule et même pièce. Un très beau travail graphique qui fait appel à la nostalgie, aux nouvelles technologies ainsi qu'à une certaine poésie de l'image qui font de ces clichés des œuvres universelles capables de s'adresser au plus grand nombre.

Un homme-robot avec d'incroyables talents



La danse du robot d'Atai Omurzakov n'est pas passée inaperçue lors de la diffusion de la version ukrainienne de l'émission, Incroyable Talent. Habillé comme le robot du film d'animation Wall-E, le danseur s'est transformé en un véritable cyborg.

Originaire du Kirghizistan en Asie centrale, Atai Omurzakov a participé à la version ukrainienne de l'émission Incroyable Talent. Ce jeune danseur profite donc de chaque occasion pour dévoiler ses talents.

Atai Omurzakov a mis au point une danse du robot plutôt impressionnante. Il évolue sur la scène tel une véritable machine tant dans ses mouvements que dans sa démarche. Ses gestes sont saccadés et il découvre les choses qui l'entourent avec étonnement et naïveté. De plus, le danseur portait une tenue orange qui n'était pas sans rappeler le film d'animation Wall-E, des studios Pixar, dans lequel un vieux robot tombe amoureux d'une de ses consœurs plus évoluée.

Le jury est impressionné par sa performance étonnante mais se laisse attendrir également par la chorégraphie pleine de charme de cet homme-robot qui découvre le monde. Il a su jouer sur le succès du film d'animation pour se faire remarquer durant ces concours télévisés.

Atai Omurzakov avait déjà participé à la version tchèque et slovaque de cette même émission en novembre dernier et avait même terminé grand vainqueur du jeu d'après le site Radio Prague. Atai Omurzakov est donc bien déterminé à révéler son talent au monde entier.

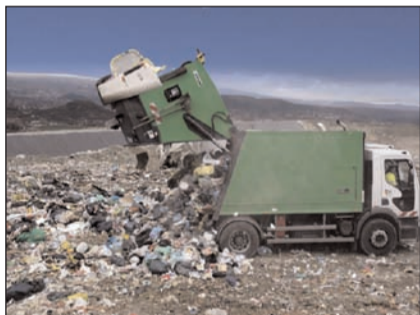
Tout pour éviter les intoxications alimentaires

Une caravane de sensibilisation aux risques d'intoxication alimentaire sera lancée du 18 au 27 juin prochain à travers l'ensemble des wilayas du pays. L'objectif de cette caravane est de sensibiliser les citoyens aux moyens d'obtenir un produit alimentaire sain, aux mesures d'hygiène, à la conservation du produit, ainsi qu'au respect de la chaîne de froid et aux règles d'étiquetage, selon le directeur général du Centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE), Djamel Abbad. La caravane dont le coup d'envoi sera donné à partir du Palais des expositions (Pins-maritimes) se dirigera vers les sièges des 9 directions régionales du commerce avant de s'élargir aux 48



wilayas du pays, a souligné M. Abbad. Au programme de cette manifestation des portes ouvertes et des colloques prévus aux sièges des directions régionales du commerce, des inspections locales et des chambres d'industrie et du commerce, ainsi qu'aux centres culturels et autres espaces. Cette manifestation constituera une occasion pour apprendre aux citoyens la manière de distinguer les produits conformes aux normes de ceux qui ne le sont pas. La caravane concernera également les salles de fêtes et les restaurants, notamment ceux se trouvant au niveau des autoroutes et les fast-foods qui connaissent un fort taux d'intoxication alimentaire durant la saison estivale.

La décharge de la discorde



Des dizaines d'habitants de la commune de Baba Hassen (20 km à l'ouest d'Alger) ont coupé la route nationale n° 36 reliant Ouled Fayet à Douéra exigeant l'application de la décision de justice de fermer le centre d'enfouissement technique des déchets domestiques (CET) d'Ouled Fayet. Des dizaines de citoyens ont mani-

festé pacifiquement au niveau des deux entrées de Baba Hassen causant une perturbation du trafic routier de 10h00 jusqu'à midi, a constaté l'APS sur place. Plusieurs dizaines de citoyens sont sortis pour manifester durant deux heures pour exiger la fermeture du centre d'enfouissement technique d'Ouled Fayet "qui dégage de mauvaises odeurs et des gaz nocifs pour la santé des citoyens notamment les enfants", a affirmé le président de l'association de protection de l'environnement, Abdou Benachenhou.

Dans ce cadre, M. Benachenhou a indiqué que le Conseil d'Etat avait pris une décision le 23 mai 2007 pour la fermeture de ce centre en février 2012" mais la non-fermeture de ce centre dans les délais et

le non-respect du cahier des charges concernant l'anarchie dans le dépôt des déchets a suscité l'indignation des citoyens".

De son côté, le vice-président de la commune de Baba Hassen, Hamid Khodja, a fait savoir que les habitants de cette localité souffraient de problèmes de santé en raison des émanations de ce centre (difficultés respiratoires et allergie). Plusieurs décès de nouveaux-nés sont enregistrés, a-t-il ajouté.

Les autorités communales sont intervenues pour raisonner les citoyens et ont appelé les autorités concernées à fermer le centre d'enfouissement technique et l'application de la décision de justice, en mettant en garde contre une aggravation de la situation.

D
I
X
I
T

Abdelaziz Belkhadem :

« Dès la fin des travaux du comité central, je mettrai fin aux fonctions de certains secrétaires de mouhafadate. Cette décision n'intervient pas par esprit de vengeance. Cette situation (les différends au sein du parti et les comportements de certains opposants) ne peut plus durer. »

EGYPTE

Entre révolution et contre-révolution

Quand la révolution égyptienne a commencé le 25 janvier 2011, beaucoup avaient prédit que le président Hosni Moubarak, à la tête de l'Etat égyptien depuis 1981, réussirait à se tirer d'affaire, compte tenu des soutiens dont il bénéficierait, de la part de l'armée et des Etats-Unis.

PAR LARBI GRAÏNE

Ces prévisions se sont avérées complètement fausses, non seulement Moubarak a été poussé à la porte de sortie, mais en plus, l'armée s'était placée résolument du côté du peuple. Cependant, près de 16 mois après la chute du Raïs, force est de constater que le régime que ce dernier a laissé, est toujours en place. Les militaires qui se sont accaparés de la totalité du pouvoir au lendemain de la chute du dictateur, font la démonstration qu'ils veulent le garder pour longtemps. Et pour cause, l'institution civile – le Parlement – censé capter une partie du pouvoir, a été dissoute. Du coup les Frères musulmans qui contrôlaient avec les salafistes 70 % des sièges de l'Assemblée du peuple, perdent en théorie leur force de frappe, eux qui avaient voté la loi «sur l'isolement politique», qui som-
maient l'administration de rejeter toute candidature à l'élection présidentielle émanant de hauts responsables de l'ancien régime. Elu cinq mois plus tôt, le Parlement sur lequel était fondé l'espoir de mener la transition démocratique, a vu son sort scellé suite au jugement rendu jeudi 14 juin par la Haute Cour constitutionnelle. Ce jugement gèle également l'assemblée constituante désignée par les par-



Des lendemains incertains pour les égyptiens.

lementaires égyptiens et dont 60 sur les 100 sièges sont revenus à des personnalités du courant islamiste. Il faut dire que la pression exercée par les forces politiques laïques et les experts en droit constitutionnel n'a pas été vaine. Le tour de passe-passe des plus hauts juges de l'Etat a été de dire que la loi électorale, rédigée par le Conseil suprême des forces armées (CSFA), laquelle a permis d'élire le Parlement «était anticonstitutionnelle». Il en résulte que l'Egypte, aujourd'hui, n'a pas de Parlement, ni de Constitution, celle-ci ayant été abrogée le 11 février 2011, le jour du départ de Moubarak. Bien évidemment c'est sur ce fond de bataille autour du Parlement, que le

premier tour de l'élection présidentielle devait avoir lieu, soit les 23 et 24 mai derniers. Le CSFA qui assure l'intérim avait promis une élection présidentielle à l'issue d'une période de transition de six mois. Dissous par le CSFA le 13 février 2011, le Parlement devait être renouvelé avant de passer à la première élection présidentielle libre de l'histoire du pays. Mais en

guise d'élections libres, les Egyptiens ont été appelés à choisir entre Mohammed Morsi, Frère musulman et Ahmed Chafik, ex-commandant de l'armée de l'air égyptienne et dernier Premier ministre de Hosni Moubarak. Toujours est-il que d'aucuns accusent l'armée de vouloir préparer la contre-révolution. Les Frères musulmans ne seraient pas en dehors de tout soupçon, puisqu'on les tient pour les comparses d'un jeu fixé selon un scénario préétabli. Le bras de fer entre militaires et la confrérie se serait soldé par des accords secrets susurre-t-on. Mohammed Morsi avait clairement acquiescé au verdit des juges en adoptant un profil bas, en se disant du reste accepter les décisions des juges.

Les scénarii possibles

- 1- Ahmed Chafik est élu, le régime Moubarak va devoir se reproduire en s'appuyant sur la confrérie.
- 2- Mohammed Morsi est élu, le régime bascule dans la théocratie.
- 3- Le 3e scénario nous paraît le plus probable. Quel que soit le président qui sera élu, il sera dépourvu de légitimité.

Les Egyptiens réinvestiront la place Tahrir et contraindront l'armée après plusieurs jours de manifestations à démettre le nouveau chef de l'Etat et à plancher plus sérieusement sur une véritable transition démocratique.

L. G.

AU DEUXIÈME ET DERNIER JOUR DU SCRUTIN

Faible affluence dans les bureaux de vote

Une faible affluence a été constatée dans les bureaux de vote, hier, deuxième et dernier jour du scrutin présidentiel dans la plupart des provinces égyptiennes, selon les rapports des correspondants des chaînes de télévisions locales.

Aucune plainte n'a été signalée la nuit dernière au niveau de la cellule mise en place au ministère de l'Intérieur concernant la sécurité des urnes, a indiqué une source sécuritaire.

Le scrutin pour la présidentielle en Egypte se déroule sous haute surveillance en vue de préserver la sécurité dans le pays, notamment avec la recrudescence des actes de violence à la veille des élections.

Selon des rapports de presse, le dispositif sécuritaire a été renforcé au niveau des centres de vote afin de

parer à tout dérapage. Le premier jour du scrutin a été marqué par une faible affluence des électeurs dans les bureaux de vote par rapport au premier tour devant l'appel au boycott des "candidats de la révolution".

Des tentatives de fraude ont été par ailleurs relevées durant ces élections. Il s'agit de bulletins de vote marqués dont la plupart appartiennent à Mohamed Morsi.

D'autres infractions liées à la campagne faite en faveur de candidats devant les bureaux de vote ont été également constatées.

Après l'opération de vote qui devrait se terminer à 21h, il sera procédé au dépouillement.

Les premiers résultats seront donnés vers minuit avant l'annonce officielle, le 21 juin en cours.

APS

SOUS LA PLUME

La république des colonels

PAR SORAYA HAKIM

Les Egyptiens retiennent leur souffle pour le second tour de la présidentielle. Ils sont partagés entre un candidat islamiste et un ancien cacique du régime. Le tableau n'est pas réjouissant pour les milliers d'Egyptiens qui ont mené la révolution du Nil sur la mythique place Tahrir qui a chassé Moubarak en 2011. Les islamistes, forts de leur succès

aux législatives, se voyaient déjà trôner à la présidence et dicter une nouvelle Constitution. Mal leur en a pris. Les militaires qui gèrent la transition ont vu d'un mauvais œil la percée des islamistes aux élections législatives et puis sont-ils disposés à perdre les pouvoirs politique et économique ? Assurément non ! Première mesure prise, dissolution du Parlement en s'appuyant sur la Haute Cour qui a invalidé le tiers des députés. Coup dur pour le comité d'obédience islamiste censé rédiger la mouture de Constitution. Plus de Parlement, plus de comité, tout a volé en éclats... la main des militaires n'étant pas très loin dans ce coup d'Etat déguisé. Entre-temps les acteurs du printemps arabe qui

rêvaient d'une Egypte sans dictature militaire ou islamiste sont les plus grands perdants. Ceux qui pensent réinvestir la place de la contestation vont se retrouver devant une loi martiale, l'armée vient de retrouver le droit d'arrêter les civils. Entre cette récente mesure et la dissolution du Parlement, les militaires sont toujours les maîtres du jeu sans une Constitution pour remplacer celle suspendue après le départ de Moubarak, ce qui laisse les pouvoirs présidentiels dans le flou quand bien même le candidat islamiste, Morsi, remporterait la présidentielle. Ce qui est certain c'est que le duel politique

« Ceux qui pensent réinvestir la place de la contestation feront face à une loi martiale, l'armée vient de retrouver le droit d'arrêter les civils. Entre cette récente mesure et la dissolution du Parlement, les militaires sont toujours les maîtres du jeu »

a enfoncé un peu plus le peuple égyptien dans l'inquiétude, contraint de choisir entre la peste et le choléra ou en dernier recours se réfugier dans l'abstention. Soixante ans après la génération des colonels en passant par les généraux à la retraite, du socialisme panarabe au capitalisme pro-américain et du progressisme au conservatisme, en Egypte rien n'a changé, les militaires restent aux commandes et dans cette élection il n'y a pas de place pour deux.

S. H.

ABDELAZIZ BELKHADDEM :

« Ce qui se passe au FLN à une relation avec la présidentielle de 2014 »

La crise interne que traverse le FLN a-t-elle une relation avec l'élection présidentielle de 2014 ?

PAR KAMAL HAMED

À cette question qui taraude l'esprit de nombreux observateurs le secrétaire général apporte une réponse affirmative. « Il est évident que l'élection présidentielle de 2014 a une relation avec ce qui se passe au FLN » a, en effet, indiqué Abdelaziz Belkhadem ajoutant que « ce sont eux qui le disent ». Par eux Belkhadem, qui s'exprimait hier lors d'une conférence de presse tenue au siège du parti, fait allusion à ses opposants du comité central (CC) qui l'ont, à maintes reprises, accusé de vouloir se présenter à cette élection comme candidat du vieux parti. Mais le secrétaire général du vieux parti est resté, encore une fois, évasif



Abdelaziz Belkhadem

quant à sa volonté de postuler à la présidence de la République lors de l'élection prévue en 2014 se contentant juste de dire, lorsqu'il a été interpellé sur cette question, que « lorsque j'aurai cette ambition je vous en aviserai » ajoutant, toutefois, que « cela est du ressort du comité central qui est la seule instance habilitée à choisir le candidat du parti ». Le conférencier a eu surtout à évoquer, cela dit, la crise interne du FLN et les péripéties de la session ordinaire du CC où les pro et les anti Belkhadem se sont affrontés et se sont même donnés en spectacle. Le secrétaire général a tout d'abord confirmé qu'il s'est effectivement engagé devant le « comité des sages », qui est formé de cinq membres du CC et qui a tenté de trouver un terrain d'entente entre les deux protagonistes, notamment s'agissant de la question de l'ordre du jour, à accepter la proposition de ses détracteurs de recourir à l'urne et non à la formule de la main levée pour voter la motion de confiance ou celle de retrait de confiance. Cet engagement a été pris devant les cinq membres de ce comité, dont font partie les sénateurs Boukhalfa et Bouhara et Abdelkader Hadjar, lors de la réunion de mardi dernier. Mais le bureau politique du FLN, qui s'est réuni le lendemain mercredi, ne l'a pas entendu de cette oreille et a invoqué, pour ce faire, l'alinéa 4 de l'article 13 du règlement intérieur qui ne fait nullement mention d'un vote à bulletins secrets, mais d'un vote à main levée s'agissant des questions de procédures. Toutefois même avec la disposition du règlement intérieur Belkhadem a indiqué qu'il était prêt à opter pour le vote à bulletins secrets et c'est sans doute pour cela qu'il a pris le soin, comme il l'a annoncé, de ramener l'urne et le bulletin de vote. Belkhadem a accusé ses détracteurs d'avoir tout faussé par leurs surenchères et, notamment, lorsqu'ils ont occupé par la force la tribune de la salle de conférence de l'hôtel Ryadh empêchant ainsi l'ouverture des travaux de la session ordinaire du CC. « Après l'échec des tractations le bureau politique a décidé de reprendre la tribune de la salle des conférences » dira le conférencier ajoutant que « ce qui a été pris par la force devait être récupéré par la force ». Belkhadem, qui a accusé ses détracteurs du CC d'avoir voulu bloquer l'ouverture de la session, a aussi précisé qu'ils lui ont proposé de

reporter la tenue de ce conclave. Une proposition qu'il dit avoir catégoriquement refusée car « cette option aurait signifié que le parti était en crise ». Pour Belkhadem ses opposants sont minoritaires au sein du CC. « J'ai une motion de confiance signée par 223 membres du CC. Une motion validée par les huissiers qui étaient présents sur place. Je leur ai dit de présenter leur motion, mais ils ne l'ont pas fait » a-t-il affirmé. Et d'ajouter : « Je suis prêt à publier cette liste des 251 membres du CC et je les défie de publier leurs listes » a-t-il martelé comme pour dire qu'il a la majorité de son côté. A l'adresse de ses opposants il dira en outre qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser le sigle du FLN, précisant, toutefois, « qu'il ne seront pas exclus du parti car c'est le congrès qui peut exclure les membres du comité central ». Mais cela n'a pas empêché Belkhadem, qui s'est montré hier fort irrité et n'a pas manqué d'épingler une partie de la presse, accusée de parti pris, de faire preuve de fermeté en allant jusqu'à proférer des menaces à l'adresse de ses détracteurs. « Je ne fais plus de crédit car quand j'ai pris mon poste en tant que secrétaire général du FLN, j'avais et j'ai toujours cette obligation de préserver l'unité des rangs. Maintenant, qu'il n'y a plus de crainte sur le sort du FLN, je ne peux pas être laxiste, j'appliquerai, dans toute leur rigueur, les statuts et le règlement intérieur du parti » a-t-il prévenu, soulignant que « Belkhadem d'après la session du comité central n'est plus Belkhadem d'avant la session ».

K. H.

FORUM MÉDITERRANÉEN DE L'APICULTURE À GHARDAÏA

Le miel algérien à la conquête des marchés extérieurs

La capitale du M'zab, Gharadaïa, abritera du 26 au 30 novembre prochain le 6e Forum méditerranéen de l'apiculture, une occasion pour les professionnels algériens de tenter de reprendre leur place sur les marchés internationaux, a indiqué hier, à Alger le président de la Fédération algérienne d'apiculture, Mahmoud Lekhal. "Ce forum, qui se tiendra pour la première fois en Algérie, permettra de faire connaître nos produits à l'échelle internationale et de créer des liens avec nos partenaires méditerranéens pour renfoncer la présence du miel algérien sur les marchés extérieurs", a expliqué M. Lekhal lors d'un point de presse en marge d'une rencontre des organisateurs de ce forum à l'Institut technique des grandes cultures (ITGC). Les apiculteurs algériens comptent, à travers ce forum, "briser l'embargo" sur leur miel qui ne se vend plus en Europe depuis 1993, selon Ali Amara, membre de la fédération et président d'une coopérative à Saïda. Bien qu'il soit de "très bonne qualité", selon lui, le miel algérien rencontre des difficultés "énormes" pour se vendre en Europe, où des "normes très sévères, et une multitude de certificats de conformité" sont exigés, a-t-il ajouté. "Nous envisageons d'introduire des partenaires européens en Algérie pour investir dans nos coopératives, comme formule de forçing afin de permettre aux produits algériens de pénétrer sur les marchés extérieurs", a-t-il expliqué. A ce titre, un apiculteur algérien de Khenchela a pu introduire son produit en Autriche en partenariat avec un entrepreneur autrichien, qui s'est installé en Algérie fin 2011. Le Forum méditerranéen de l'apiculture verra la participation de quelque 300 personnes, dont la moitié sont des professionnels, consultants et chercheurs étrangers venus d'une vingtaine de pays des deux rives du bassin méditerranéen, a indiqué M. Lekhal, également vice-président de la Fédération méditerranéenne d'apiculture. Une exposition, des conférences scientifiques, des ateliers au profit des professionnels algériens, et des communications libres, seront organisés autour des problématiques liées aux métiers de l'apiculture, notamment l'étude des races locales, leur préservation, la labellisation, la valorisation des produits de la ruche

L. B.

STRUCTURES DE L'APN

Le groupe parlementaire du RND élit ses représentants

PAR LAKHDARI BRAHIM

Le groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique (RND) a élu dimanche ses représentants au sein des structures de l'Assemblée populaire nationale (APN), a indiqué un communiqué du groupe. Dans le cadre de l'installation des structures de l'APN, Miloud Chorfi a été reconduit à la tête du groupe parlementaire par Ahmed Ouyahia, secrétaire général du RND, précise la même source. Abdesslam Bouchouareb, Kenibar Djilali et Chihab Seddik ont été également élus vice-

présidents de l'APN alors que Bounafla Hacène a été élu président de la commission de la défense nationale.

D'autre part, le groupe parlementaire du RND a élu d'autre part, Kidji Mohamed, président de la commission de la culture, de la communication et du tourisme et M. Kacem Mohamel Laid, président de la commission de la jeunesse, des sports et de l'activité associative. Alilat Omar a été désigné vice-président de la commission budget et finances, Bakraoui Abdelkader, vice-président de la commission des affaires économiques, Mssibaj Najet, vice-prési-

dente de la commission de la santé, Hasker Ali, vice-président de la commission des transports. Le groupe RND a cautionné la désignation de Boulifane Omar, rapporteur de la commission des affaires juridiques Salim Amira, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté, Zahzouh Lakhdar, rapporteur de la commission de l'agriculture, de la pêche, et de la protection de l'environnement et Labiod Nora, rapporteur de la commission de l'habitat, de l'équipement, de l'hydraulique et de l'aménagement urbain.

L. B.

FRONDE AU FNA

Retrait de confiance à Touati

PAR RAYAN NASSIM

Une conférence nationale des cadres du Front national algérien (FNA) a adopté à l'unanimité samedi à Djelfa une décision visant "le retrait de confiance" au président du parti Moussa Touati, en l'obligeant à présenter le rapport moral et financier devant le congrès extraordinaire prévu dans "les quelques prochains jours".

Ont pris part aux travaux de cette conférence des cadres et des militants du FNA, ainsi que 9 membres du bureau national sur un total de 11 membres, les députés du parti au Parlement et des chefs des bureaux de wilayas sur un total de 41 wilayas.

En vertu des décisions du communiqué final qui a sanctionné les travaux de cette rencontre, les membres du bureau national seront chargés de gérer les affaires du parti jusqu'à la tenue du congrès extraordinaire.

La préparation de ce congrès a été confiée, selon le communiqué, à une commission composée de 5 membres, présidée par Laarous Saâd.

Le choix des membres de la commission

de suivi financier, au nombre de sept, a été retenu.

Le communiqué a porté, d'autre part, sur le "gel" du compte postal et bancaire (du parti) jusqu'au "règlement définitif" de l'affaire du président du parti et la passation des fonctions. "L'attachement" à la ligne politique du parti créé pour assurer "une opposition nationale de redressement" a été soulignée dans le communiqué, alors que les décisions ont porté également sur "l'annulation de toutes les mesures arbitraires" décidées par le président du parti, car "ne respectant pas" les statuts du parti sous réserve du droit de poursuite judiciaire pour les parties lésées. Les participants à cette conférence ont expliqué les décisions prises par la situation actuelle du parti, résultat, selon eux, des comportements "irresponsables" de son président, notamment "l'absence des institutions du parti dans la prise de décisions et les comportements individuels et le non respect des statuts et du règlement intérieur". En réaction à cet état de fait, Moussa Touati, contacté par l'APS par téléphone, a affirmé que ce groupe (les cadres qui ont organisé la conférence)

"ne représentent pas le parti" qui compte, selon lui, 400.000 adhérents. Il a ajouté que nombre de ces personnes "appartenaient à d'autres partis et la plupart s'étaient portées candidates dans d'autres partis et certaines ont démissionné ou en ont été suspendues". "D'autres, a-t-il ajouté, qui se sont portés candidats aux législatives et dont certains ont été élus et d'autres ne l'ont pas été, réclamaient déjà à être remboursés pour ce qu'ils dépensés lors de la campagne électorale du 10 mai", qualifiant cette exigence "d'infondée". "L'origine de cette affaire est "une instruction rendue publique par le parti qui interdit le tête de liste des dernières législatives et celui qui le suit de renouveler leur candidature pour les prochaines élections locales" a-t-il indiqué, ajoutant que cette catégorie (ayant retiré sa confiance) "voulait réunir autour d'elle les personnes qui ont des intérêts pour qu'ils se portent à nouveau candidats aux prochaines élections locales", les qualifiant "de militants d'intérêt ni plus ni moins".

R. N.

LE DIRECTEUR DE LA POLICE DE L'AIR ET DES FRONTIÈRES RÉVÈLE :

"110 personnes interdites d'entrée en territoire algérien en 2011"

Une conférence de presse a été animée, hier, par le directeur de la Police de l'air et des frontières (PAF), le directeur de la sécurité publique (DSP) et un représentant de la sûreté de wilaya d'Alger, à l'Ecole supérieure de police "Ali Tounsi", à Châteauneuf, annonçant les mesures prises dans le cadre de la 9^e édition du plan Azur pour la saison estivale en cours.

PAR LOTFI HADJI

Au cours de la conférence de presse, différents thèmes ont été abordés par les responsables, dont celui de la "criminalité urbaine", les enlèvements, le cas du petit Yasser Ben Amrane, disparu le 8 juin 2012 et les "vigiles". Lors de son intervention, le directeur de la sécurité publique, le commissaire divisionnaire, Aïssa Naïli, a évoqué les "vigiles", ceux qui, explique-t-il, tentent d'imposer des accoutrements aux femmes dans les plages. "Nous ne permettrons à quiconque de remplacer la police et là où nous



La police pour le respect des lois et la préservation de la sécurité.

sommes, nous ferons appliquer les lois de la République". Le commissaire divisionnaire invite, cependant, les citoyens à "ne fréquenter que les plages autorisées à la baignade et surveillées par la Police, la Gendarmerie nationale ou l'Armée nationale populaire (ANP), qui assurent la sécurisation par le biais de ses gardes-côtes". "Je demande aux citoyens de ne pas fréquenter les plages non autorisées à la baignade et non surveillées et ne pas risquer leurs vies". Il ajoute que la police "agira avec force, dans le cadre de la loi, à l'encon-

tre de ceux qui ne respectent pas la société algérienne" et demande "à ceux qui estiment que leurs libertés individuelles ont été lésées de déposer plainte". Pour ce qui est de Yasser Ben Amrane, disparu du domicile d'un proche à lui, le 8 juin 2012, le directeur de la sécurité publique annonce que l'enquête est sur une piste plausible et qu'elle élimine partie par partie, les hypothèses d'enlèvement ou autres. "Nous ne savons pas, pour le moment, si c'est une affaire d'enlèvement ou autre", ajoute-t-il, tout en indiquant que "c'est une affaire qui nous tient à cœur", promet-

tant "un aboutissement de l'enquête prochainement". Le commissaire divisionnaire dira que "le phénomène des enlèvements est étranger à notre société" et qu'"il n'atteint pas les proportions atteintes dans d'autres pays connus pour la hausse de la criminalité". Le directeur de la sécurité publique ajoute que "la criminalité urbaine, elle, est installée, sous ses différentes formes, dont l'incivisme", et que "nous lutterons contre la criminalité urbaine, quotidiennement".

Quant au directeur de la Police de l'air et des frontières (PAF), le commissaire divisionnaire El Ghali Lezrag, il annonce, au cours de la conférence de presse, que "22 kilogrammes de cocaïne ont été saisies, à l'aéroport international Houari-Boumediène, par la police en coopération avec les douanes, de décembre 2011 à mai 2012".

Le directeur de la Police de l'air et des frontières ajoute, lors de la conférence de presse, qu'"au cours de l'année 2011, 110 personnes ont été interdites d'entrée en territoire algérien. Cela relève du principe de la souveraineté de l'Etat et certaines parmi ces personnes ne disposaient pas de visa d'entrée", ajoute-t-il.

Le commissaire divisionnaire informe que "des instructions ont été données par le Directeur général de la Sûreté nationale pour renforcer et améliorer l'accueil des nationaux et étrangers en sol algérien durant la saison estivale, notamment", et que "ces mesures tendent à la fois à renforcer le caractère ferme des fouilles et un bon accueil aux voyageurs, en multipliant le nombre de guichets ouverts et leur faire gagner du temps". **L. H.**

PLAN AZUR 2012

58 postes d'observation dans 73 plages

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a prévu dans le cadre du plan Azur, 58 postes d'observation et de sécurisation au niveau de 73 plages, dont 8 dans la wilaya d'Alger. Dans une conférence de presse sur le dispositif sécuritaire mis en place, dans le cadre du plan Azur placé sous le slogan "Ensemble pour une police de proximité", le directeur de la sécurité publique à la DGSN, Aïssa Naïli, a souligné que tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de la saison estivale, précisant que 1000 agents de police veilleront à la sécurisation des plages autorisées à la baignade, soit une moyenne de 17 agents de police par poste. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur les missions d'observation

et de sécurisation des plages (l'intervention, le sauvetage ...), a indiqué M. Naïli, précisant que tous les moyens matériels ont été mis à leur disposition pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur mission.

Dans ce contexte, il a ajouté que les 58 postes de police ont été intégrés au dispositif consacré aux wilayas côtières. Il a, d'autre part, indiqué que l'effectif mobilisé pour la sécurisation de la saison estivale au niveau national et qui est composé des unités opérationnelles s'élève à 80.000 agents de police tous grades confondus. Les postes en question relevant de la structure sécuritaire territorialement compétente (sûreté de daïra et sûreté urbaine) seront opérationnels dès l'ouverture de la saison estivale (21 juin)

DANGERS DE LA ROUTE ET DE LA DROGUE

La Sûreté nationale donne le coup d'envoi des caravanes

Le coup d'envoi des caravanes du "Plan bleu" qui doivent sillonner 13 wilayas côtières en vue de sensibiliser aux risques des accidents de la route et de la drogue, en prévision de la saison estivale, dont l'ouverture officielle est prévue ce 21 juin, a été donné hier au siège de l'Ecole supérieure de police (ESP) "Ali Tounsi" (Alger). La première caravane sillonnera les wilayas côtières de l'est du pays à savoir: El-Tarf, El-Kala, Annaba, Skikda, Jijel, Bejaia et Tizi-Ouzou, Boumerdes puis l'est d'Alger (Ain Taya, Tamentfoust et Bordj El Bahri). La deuxième caravane se rendra à Tlemcen, à Ghazaouet, Marsa Ben M'hidi, Beni Saf, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza puis à l'ouest d'Alger (Staoueli, Zeralda et Ain Benian). Cette initiative, organisée ces dernières années, par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) vise à sensibiliser les jeunes Algériens aux risques et dangers des accidents de la route et de la consommation des drogues, à travers la mobilisation de 24 policiers au niveau des différents camps d'été, des maisons de jeunes, des parcs d'attractions et des places publiques.

MOUNA HAMITOUCHE, MEMBRE DE L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Ces Algériens qui réussissent à l'étranger

PAR SADEK BELHOCINE

Is (elles) sont Algériens (nes), ayant fait des études en Algérie. Ils (elles) sont diplômé(e)s de l'école algérienne. Ils (elles) ont réussi à se faire un chemin dans leur pays d'adoption. Mieux, ils occupent des places de choix dans des domaines de la connaissance très pointus grâce à leur compétence et leur amour du travail après un parcours au long cours et souvent sinueux. Ils deviennent parfois des personnes influentes dans leurs milieux. Quitter son pays natal pour poursuivre ses études dans une prestigieuse école ou poursuivre contre vents et marées une formation qui demande des bases solides, n'est pas aussi évident. Les obstacles que rencontrent la plupart des étudiants ou des diplômés de l'université algérienne en pays étranger découragent souvent les plus armés d'entre-eux à affronter un univers parfois hostile qui n'admet que du bout des lèvres des « concurrents » venus de pays du Sud. Réussir dans ces conditions relève de l'exploit et les échecs sont nombreux. Ils (elles) ont réussi à relever le défi et à s'imposer malgré les difficultés rencontrées tout au long du parcours. Le dernier exemple nous vient du Royaume-Uni. Une dépêche de l'APS nous apprend que l'Algérienne Mouna Hamitouche, a été retenue dans la liste des 1.064 personnalités du Royaume-Uni et du Commonwealth qui seront nommées Membre du prestigieux Ordre de l'Empire Britannique (MBE) et décorées par la reine Elizabeth pour leurs travaux. Mme Hamitouche a été nommée à cette distinction pour les services rendus à la société et le gouvernement local (mairie). Les médailles seront remises par la reine ou le Prince Charles dans les six mois qui suivent la nomination. "J'ai été bouleversée par cette nomination, je suis incapable de vous décrire mon sentiment. J'ai été très émue par cette distinction qui signifie

beaucoup pour moi. Je suis la première femme d'origine algérienne, dans l'histoire britannique, qui va avoir cette médaille remise par sa Majesté Elisabeth II. Je dédie cette distinction aux femmes algériennes et à l'Algérie qui m'a tout donné", a-t-elle déclaré à l'APS, à l'issue de cette nomination. Mouna Hamitouche a occupé les fonctions de maire d'Islington (mairie de Londres) de 2010 à 2011. Journaliste de formation, elle a exercé dans plusieurs quotidiens nationaux et a fait un passage à l'APS en 1979. A vrai dire, la réussite professionnelle des Algériens à l'étranger n'est pas fortuite. Les « Algériens du monde », du moins ceux qui se sont tracés un objectif et un idéal à atteindre, réussissent sans renoncer à leur algérianité et ils l'ont démontré. En France, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique, des Algériens occupent les premières places du podium dans leurs domaines respectifs. Médecine, économie, sciences sociales ou la culture, chercheurs, entrepreneurs et décideurs publics, des domaines sur lesquels se mesure le développement humain d'une nation, des Algériens y consacrent leur « vie » pour une réussite qui suscite fascination et admiration de leurs collègues et des dirigeants de leurs pays d'adoption. Les exemples ne manquent pas. Dans celui de la médecine, qui connaît des innovations majeures : le Dr Elias Zerhouni qui a suivi sa formation initiale dans une université algérienne. Le riche parcours du Dr Zerhouni s'est poursuivi aux USA à l'hôpital universitaire Johns Hopkins, où il est actuellement Professeur de radiologie et d'ingénierie biomédicale, et Conseiller Senior à l'Ecole de médecine de l'université Johns Hopkins. Il a présidé le département Russel H. Morgan de radiologie et sciences radiologiques, a été vice-doyen pour la recherche et vice-doyen exécutif de l'Ecole de médecine entre 1996 et 2002, avant sa nomination à la tête des Instituts Nationaux de la Santé aux Etats-Unis (National

Institutes of Health of the United States of America) de 2002 à 2008. Il est l'auteur de plus de 200 publications scientifiques, a déposé 8 brevets et a fondé ou cofondé 5 entreprises innovantes. Le Dr. Zerhouni occupe différents postes importants au sein de conseils prestigieux, dont les plus récents sont : Senior Fellow de la Fondation Bill et Melinda Gates, membre du conseil d'administration de la Mayo Clinic et de la fondation Lasker. Parmi ses nombreuses récompenses, le Dr Zerhouni a été nommé membre de l'Institut de médecine de l'Académie américaine des sciences (US National Academy of Sciences) en 2000, et il a reçu la Légion d'Honneur en 2008. Il a été récemment nommé à la chaire Innovation Technologique au Collège de France et élu membre de l'Académie française de médecine en 2010. Il a été nommé à son poste actuel en janvier 2011. Son compatriote, le Dr Kamel Sanhadji est tout aussi célèbre dans le très fermé milieu médical. Né en 1954 à Alger, il a fait ses études supérieures à Lyon où il exerce aux côtés de l'éminent professeur Luc Montagnier, prix Nobel de médecine. Professeur des universités depuis 2000, spécialiste du sida. Il a été député à l'Assemblée populaire nationale (liste FLN) de juin 2002 à juin 2007. Distingué au grade de Chevalier dans l'Ordre national du mérite du ministère de la Santé (1999) fait Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur (2006) par le président Chirac. Il s'occupe actuellement de collaboration scientifique entre la France et l'Algérie et œuvre à transférer le savoir-faire pour en faire bénéficier le plus grand nombre de médecins algériens. Economistes, chefs d'entreprise, personnages publics ou d'autres sommités qui ont réussi, les exemples sont nombreux dans la diaspora algérienne qui méritent d'être encouragés à transférer leur savoir-faire au profit du développement socio-économique du pays. **S. B.**

DURANT LE 1^{ER} TRIMESTRE DE CETTE ANNÉE

Plus de 20% des échantillons analysés non conformes aux normes

Plus de 20% des échantillons analysés par le Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE) au 1^{er} trimestre de l'année en cours ne sont pas conformes aux normes, a-t-on appris dimanche auprès du directeur général de ce centre, Djamel Abbad.

PAR RYAD EL HADI

« **L**e nombre total des échantillons analysés par les laboratoires du CACQE durant les trois premiers mois de 2012 s'élève à 3.861, dont 803 cas de non-conformité, soit un taux de 20,8% », a indiqué à l'APS M. Abbad, estimant que le nombre total du contrôle analytique pourrait s'élever à 15.000 échantillons à la fin 2012. Les taux de non-conformité les plus élevés enregistrés durant cette même période concernent essentiellement le lait (pasteurisé, en poudre ou pour enfants), le fromage fondu, le yaourt, les œufs, selon les précisions du directeur qui a ajouté que la majorité de ces cas était due au manque de conditions d'hygiène et de conservation. Il a rappelé, toutefois, qu'à Naâma, une importante quantité de lait en poudre entier contenant des bactéries nuisibles à la



santé, avait été retirée au mois de janvier du marché par les services de contrôle de la qualité, soulignant que cette opération s'étendait à l'ensemble du territoire national. Cette opération intervient après une annonce du ministère du Commerce faisant état de la détection de bactéries dans

ce lait, et sur la base des résultats des analyses microbiologiques menées par le laboratoire de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes de Naâma sur des échantillons de ce produit.

En 2011, le CACQE avait procédé à l'analyse de 11.940 échantillons contre

12.222 en 2009, une légère baisse qui s'explique par le fait que beaucoup d'opérateurs ont adapté leur mode de production aux règles définies, mais aussi en raison de la baisse des importations durant les neuf premiers mois du 2010, selon le DG du CACQE. Le nombre des produits non conformes aux normes de qualité était de 2.453, soit près de 24% des 10.286 échantillons traités pour le compte des services de contrôle de la qualité. Les produits concernent généralement les pâtisseries, les viandes et dérivés, les boissons, les ovoproduits (produits à base d'œufs), les produits d'entretien automobile et les appareils domestiques. Les cas de non-conformité sont attribués essentiellement à la négligence et le non respect des règles d'hygiène, la mauvaise conservation ou encore aux mauvaises conditions de stockage de

la matière première, précise M. Abbad. Pour la même période de référence, 1.447 échantillons étaient traités pour d'autres services extérieurs (police et gendarmerie) ainsi que 207 autres échantillons traités dans le cadre des études scientifiques.

Créé sous tutelle du ministère du Commerce, le CACQE est un organisme à vocation scientifique et technique dont la mission principale est de gérer le réseau de la répression des fraudes. A travers ses vingt laboratoires, il met ainsi à la disposition des services extérieurs chargés de la qualité, une capacité importante en matière de contrôle analytique afin de renforcer la promotion de la qualité. **R. E.**

DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ALGÉRIENS AU MIDEST 2012 DE PARIS

D'importantes technologies proposées aux participants

Afin de fournir le maximum d'informations sur le Salon international de la sous-traitance MideST 2012, prévu en automne prochain dans la capitale française, une journée d'information aura lieu le jeudi 21 juin 2012 au siège de l'Algex, et se fixe pour objectif essentiel de faire connaître cet événement économique et commercial et susciter l'intérêt des entreprises à participer à cet événement.

Ainsi, dans le cadre de la promotion des exportations hors hydrocarbures, l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur organise, en collaboration avec la BSTPO, un séminaire d'information et de

sensibilisation sur MideST 2012 qui se déroulera du 6 au 9 novembre 2012 à Paris (France). Le marché européen de la sous-traitance industrielle évalué à 453 milliards d'euros recèle de nombreuses opportunités qu'il convient de savoir saisir, estiment les promoteurs de cet événement. « Les acteurs de ce marché international se retrouvent tous les ans au MideST pour proposer leurs technologies et leurs savoir-faire aux acheteurs des marchés avals (Automobile, Aérospatial, Mécanique, Ingénierie, Electronique,...), la présence des sous-traitants venus de l'Europe des 27, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique du Nord et Sud, fait de MideST

la référence mondiale », soulignent les organisateurs.

Rappelons que MideST 2011 a accueilli à Paris 1.724 exposants dont près de 700 sociétés provenant de 36 pays du monde entier et plus de 42.700 professionnels venus au salon chercher leurs nouveaux partenaires, selon les organisateurs de cette manifestation économique et commerciale.

Le Salon international de la sous-traitance qui devait avoir lieu du 16 au 19 juin courant à Alger, au Palais des expositions de la Safex, est reporté au 18 septembre prochain. **A. A.**

CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Le ministère des Finances trace un riche programme

Le ministère des Finances a choisi de célébrer le cinquantenaire de l'indépendance nationale en vulgarisant les réalisations du secteur en 50 ans à travers une trentaine de conférences, une exposition, un film documentaire et un ouvrage, a-t-on appris dimanche auprès du ministère.

L'exposition est prévue du 7 au 20 juillet au Palais des expositions des Pins-Maritimes à Alger et sera une occasion, pour six directions du ministère ainsi que pour les banques, sociétés d'assurances et autres sociétés financières et écoles de formation, de présenter les réalisations enregistrées et les perspectives de chaque acteur

financier, a indiqué à l'APS un responsable de la communication au ministère. L'organisation d'une trentaine de conférences est par ailleurs programmée par le ministère tout au long de l'année allant de juillet 2012 à juillet 2013 et à travers plusieurs wilayas du pays. La manifestation n'est cependant pas propre au ministère puisque tous les secteurs doivent organiser des expositions similaires, a fait remarquer le même responsable. Quant au film documentaire, encore en phase de tournage, il étalera durant 52 minutes les réalisations du secteur durant le demi-siècle écoulé (1962-2012). « Le documentaire livrera des réponses claires aux préoccupations du simple citoyen telles : Où vont nos impôts ? Quel est le rôle des douanes ? Comment accéder aux finances ?... », a-t-on souligné. Intitulé *Ministère des Finances : 50 ans de réalisations*, l'ouvrage sera, de son côté, édité par l'Anep et sera le fruit d'une opération de collecte de contributions des différents acteurs du secteur, effectuée par la direction de communication du ministère, selon le même responsable.

Il retracera l'histoire, l'évolution, les réalisations et les perspectives du secteur entre 1962 et 2012 et servira ainsi de « base de référence pour les chercheurs », a-t-on encore souligné. **R. E.**

OBSÈQUES DU PRINCE NAYEF BEN ABDELAZIZ

Bensalah représente le président Bouteflika

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, a assisté hier aux obsèques du prince héritier d'Arabie saoudite, Nayef Ben Abdelaziz Al-Saoud, en qualité de représentant du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, selon un communiqué du conseil.

M. Bensalah présentera ses condoléances au nom du président de la République et du peuple algérien au roi Abdallah Ben Abdelaziz, aux membres de la famille royale et au peuple saoudien frère, a ajouté la même source.

Le Palais royal saoudien avait annoncé samedi le décès du prince héritier Nayef Ben Abdelaziz Al-Saoud, précisant qu'il sera inhumé dimanche après la prière du Maghreb dans la mosquée de La Mecque".

MÉDÉA, FONTAINES PUBLIQUES

Entre fascination et vocation sociale

Partie intégrante du patrimoine de la ville, les fontaines publiques exercent, depuis des lustres, une grande fascination sur la population locale donnant lieu à une sorte de rituel, se transmettant de génération en génération.

PAR BOUZIANE MEHDI

Tala-Aïch, Sebaâ-Klalèche, Aïn-Takbou, Aïn-Larais, Aïn-El-Mordj sont les noms poétiques des plus célèbres et anciennes fontaines publiques de la ville de Médéa. Ces fontaines continuent d'éteindre la soif des habitants et d'exercer sur eux une certaine fascination.

Ces lieux, chargés d'histoire, sont une fierté locale dont on s'évertue à louer les vertus curatives des eaux qui en jaillissent depuis des siècles.

Des endroits où l'on ne va pas chercher uniquement de l'eau, mais où l'on se rend également pour perpétuer une tradition ancestrale fortement ancrée dans les us et coutumes de la population, rapporte l'APS.

Partie intégrante du patrimoine de la ville, ces lieux exercent, depuis des lustres, une "fascination" obscure sur la population locale, donnant lieu à une sorte de "rituel" qui se transmet de génération en génération. Attirés comme par un aimant, les hommes ne peuvent s'empêcher de ne pas s'y rendre.

Cette image est renvoyée par les porteurs d'eau qui sont toujours aussi nombreux, qu'ils étaient il y a un siècle ou plus. Rien n'a changé depuis, malgré l'avancée considérable en matière de distribution domestique d'eau potable.

Les gens continuent, de nos jours encore, à fréquenter ces lieux et à reproduire à leur endroit les mêmes gestes que



ceux de leurs aïeux.

Il ne s'agit nullement d'une corvée qu'on se doit d'accomplir, pour une raison ou une autre, mais d'un signe d'attachement à une culture populaire locale très enracinée.

Ces fontaines ont exercé une fascination sur l'imaginaire collectif, donnant lieu à d'innombrables contes populaires et de fables, prêtant à ces dernières des pouvoirs de guérisons miraculeuses, outre les vertus curatives de leurs eaux.

Une fascination qui a conforté la vocation sociale séculaire de ces lieux, en favorisant, d'une part, la fixation et le développement de la population et, d'autre part, le renforcement des liens sociaux et des actions d'entraide au sein de la population.

Pratiquement, toutes les demeures et "haouchs" situés à l'intérieur de la région

de Médéa, possèdent un puits que les propriétaires considèrent, à juste titre, comme un "bien communautaire" qu'on se doit de partager, non seulement avec le voisinage, mais aussi avec les gens de passage ou toute personne dans le besoin.

Posséder sa propre fontaine est synonyme de prospérité et de bien-être pour bon nombre de familles qui jouissent de ce privilège. De nombreuses résidences et maisons traditionnelles, édifiées à l'époque ottomane ou pendant la colonisation, à l'intérieur de l'ancien noyau urbain de la ville de Médéa et dans sa périphérie, disposent d'une fontaine alimentée à partir de sources souterraines, dont regorge le sous-sol.

La fontaine, ornée de faïences ou de mosaïques, est considérée comme un élément essentiel dans la vie de ces familles. C'est autour d'elle que se réunissent con-

vives et proches, à l'occasion des fêtes religieuses, traditionnelles et nuptiales, ou durant les longues veillées estivales.

Ce legs a pu, non seulement, résister aux aléas de la sédentarité, mais a réussi aussi à s'adapter à l'évolution urbanistique.

Aussi, à mesure que la population grandissait et qu'augmentaient parallèlement ses besoins en eau, le partage de ce bien entre l'ensemble de la communauté commençait à s'imposer, donnant lieu à une multiplication de ces fontaines.

Beaucoup de propriétaires ont ainsi réalisé des branchements à partir de leur propre puits pour permettre aux citoyens d'avoir de l'eau, de jour comme de nuit, afin de perpétuer la vie et de maintenir un référent culturel.

B. M.

LAGHOUAT, BRUCELLOSE

Un cheptel de 168.000 têtes vaccinées



Un cheptel de 168.000 têtes a été vacciné contre la brucellose dans la wilaya de Laghouat dans le cadre d'une campagne de lutte contre cette

pathologie animale lancée à la mi-mai dernier, a-t-on appris auprès de l'inspection vétérinaire locale.

L'opération, qui est encadrée par 36 vétérinaires, dont ceux exerçant dans le privé, a touché un effectif de 136.112 ovins et de 32.037 caprins, a précisé la responsable de l'inspection vétérinaire relevant de la Direction des services agricoles (DSA).

Une autre opération de prévention contre la clavelée a déjà permis la vaccination d'un cheptel de près de 376.000 têtes sur

un total d'un million de têtes ciblées à travers la wilaya de Laghouat, a ajouté Katia Benabdeljalil.

La campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse a, quant à elle, ciblé un effectif de 1.500 bovins, a signalé le même responsable, rappelant que près de 2.100 têtes avaient été dépistées l'année dernière et avaient donné lieu à la détection de 10 cas de bovins atteints qui ont dû être abattus. Cette opération de vaccination a été précédée par l'organisation d'une large campagne de sensibilisation sur la vaccination contre les zoonoses, menée à travers les zones rurales et les régions pastorales, a indiqué Mme Benabdeljalil.

La wilaya de Laghouat possède un cheptel de plus de 1,5 million de têtes de bétail, a-t-on fait savoir.

APS

TIZI-OUZOU

Travaux de réhabilitation de 3 salles de cinéma

Trois salles de cinéma font actuellement l'objet de travaux de réhabilitation dans la wilaya de Tizi-Ouzou, en vue de la relance du 7ème art localement, a-t-on appris auprès de la direction de la culture de la wilaya.

Il s'agit des salles de cinéma des villes de Tizi-Ouzou et de Aïn el Hammam, actuellement en pleine réfection, dans l'attente de la démolition de la salle de Tizi-Ghenif, qui sera reconstruite en entier, a précisé le responsable du secteur, Ould Ali El Hadi.

Ce dernier a, en outre, signalé des démarches en cours, en vue du transfert de la totalité des salles de cinéma et centres culturels de la wilaya, biens des APC, au ministère de la Culture, dans le but, a-t-il dit, de la prise en charge de leur réhabilitation et de leur ré-exploitation.

APS

CONSTANTINE, ENFANTS THALASSÉMIQUES

Plaidoyer pour un centre régional de prise en charge

La prise en charge de la thalassémie exige beaucoup de moyens matériels et humains et surtout une disponibilité immédiate de poches de sang prêtes à la transfusion directe du malade, d'où la nécessité d'un centre régional de prise en charge.

PAR BOUZIANE MEHDI

La réalisation d'un centre régional à Constantine pour la prise en charge des enfants thalassémiques a été vivement recommandée par le professeur Noureddine Sidi-Mansour, médecin-chef au service d'hématologie du centre hospitalo-universitaire de Constantine.

Selon ce praticien, contacté par l'APS à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des donneurs de sang, le constat est "alarmant" puisque de nombreux enfants et adolescents de plusieurs wilayas de l'est du pays, notamment de Mila, de Guelma, d'Oum El Bouaghi, de Jijel et de Skikda, se rendent quotidiennement au CHU pour une transfusion du sang phénotype qui est un produit rare, voire quasiment introuvable dans cette région, d'où la "nécessité absolue" d'une telle infrastructure spécialisée à rayonnement régional.

La prise en charge de cette maladie, encore mal connue en dépit de sa gravité, notamment chez les enfants issus de parents consanguins, reste très faible pour ne pas dire inexistante dans cette région, puisqu'exigeant beaucoup de moyens matériels et humains et surtout une disponibilité immédiate de poches de sang



prêtes à la transfusion directe du malade, a précisé le professeur Sidi-Mansour.

Le recours aux transfusions de globules rouges reste le traitement le plus commun pour toutes les formes principales de thalassémie, un groupe de maladies héréditaires du sang, affectant la capacité d'un sujet à produire l'hémoglobine, ce qui a pour résultat l'anémie, a expliqué ce spécialiste, rappelant que l'hémoglobine est une protéine dont la principale fonction est le transport du dioxygène dans l'organisme humain.

Généralement, l'espérance de vie d'une personne atteinte du syndrome de thalassémie se situe entre 20 et 25 ans, a affirmé cet hématologue, précisant qu'une étude épidémiologique est actuellement

menée par la Société algérienne de thalassémie à travers le pays pour élaborer une cartographie de la situation dans la perspective d'une meilleure prise en charge des malades atteints de cette pathologie dont la cause pourrait s'expliquer par des mariages consanguins ainsi que par l'endogamie.

Seuls un dépistage précoce et une prévention conséquente sont à même de lutter contre la thalassémie, un terme qui désignait, à sa découverte en 1925 par le docteur Cooley, une anémie chronique très sévère chez les sujets, se caractérisant par une fatigue, un retard de croissance qui nécessitent des transfusions mensuelles ou bimensuelles à vie, a-t-il rappelé.

B. M.

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN BADIS

Hausse significative de la collecte de sang



Une hausse "significative" de la collecte de sang est attendue pour l'année 2012 dans la wilaya de Constantine, a indiqué le docteur Lynda Boubguira, responsable du centre de transfusion sanguine du centre hospitalo-universitaire (CHU) Ibn Badis.

S'exprimant en marge d'une journée de sensibilisation et d'information, organisée à la maison de la culture Mohamed-Laïd Al Khalifa, à l'occasion de la célébration

de la Journée mondiale des donneurs de sang, elle a affirmé que le volume des dons de sang attendu en 2012 "dépassera celui enregistré en 2011 (36.000 poches collectées), au vu des résultats encourageants enregistrés durant le 1er semestre de l'année en cours" a rapporté l'APS. La wilaya de Constantine "garde toujours sa place de leader national"

en matière de collecte de sang, a également souligné Dr Boubguira lors de cette rencontre organisée avec la collaboration du Croissant-rouge algérien (CRA), de la Sûreté nationale, de la direction des Affaires religieuses et des wakfs et des Scouts musulmans algériens (SMA). Pas moins de 86% de ces dons sont recueillis lors d'opérations itinérantes, tandis que 59% des donneurs sont devenus permanents, a ajouté cette responsable, assurant que cette "fidélisa-

tion des donneurs" constitue la principale fierté de ses services. Le docteur Boubguira a fait savoir, dans ce contexte, que la wilaya de Constantine a atteint un taux de 36 donneurs pour 1.000 habitants, ce qui lui permet, selon elle, de s'aligner sur les normes universelles observées dans certains pays avancés, notamment européens. Elle a rappelé aussi que les années 2008 et 2009 avaient été marquées, chacune, par la collecte de 34.000 dons.

La célébration de la Journée mondiale du don de sang a été l'occasion de sensibiliser les donneurs pour qu'ils continuent à faire ce "geste qui sauve", a encore souligné cette praticienne, faisant savoir qu'une large campagne de collecte du sang sera lancée durant le mois de ramadhan prochain, avec la collaboration de la direction des affaires religieuses et des wakfs.

La célébration de la Journée mondiale des donneurs de sang, placée cette année sous le slogan "Chaque donneur de sang est un héros", a été marquée par une exposition de photographies illustrant les différentes étapes du don de sang et la portée humanitaire d'un tel geste.

APS

NAÂMA

7.123 quintaux de céréales engrangés

Une production céréalière de 7.123 quintaux a été jusqu'ici engrangée dans la wilaya de Naâma, dans le cadre de l'actuelle campagne moisson-battage, a-t-on appris auprès de la Direction des services agricoles.

La récolte devrait atteindre plus de 74.000 quintaux à la fin de la campagne en juillet prochain, a estimé la même source qui a relevé un accroissement de la production de différentes variétés céréalières sur une surface emblavée cette saison de plus de 5.400 hectares, soit quelque 2.000 hectares de plus que la saison précédente. La production d'orge s'est taillée la plus grande part de la surface emblavée avec 5.200 ha, suivi du blé dur (100 ha), le blé tendre (40 ha), et l'avoine (60 ha), selon la même source. Un rendement moyen de 14 à 16 qx/ha a été réalisé par certains céréaliculteurs dans les communes de Asla, périmètres agricoles de Messif, El-Biodh, Ain-Sefra et Tiout, a-t-on ajouté.

Onze moissonneuses-batteuses et divers autres matériels agricoles ont été mobilisés pour la réussite de cette campagne qui a débuté en début de ce mois. Les services de la DSA ont procédé, en coordination avec la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS), à l'ouverture d'un point d'ensilage des produits céréalières au niveau de la commune de Mécheria pour faciliter la collecte et l'emmagasinement des céréales, a ajouté la DSA.

ANNABA

Le vol de câbles engendre une perte de 15 millions DA en 6 mois

Les vols de câbles téléphoniques en cuivre, enregistrés durant le premier semestre de l'année 2012 à Annaba, ont causé un préjudice financier de plus de 15 millions de dinars à Algérie Télécom, a-t-on appris samedi auprès de la direction locale de cet organisme public.

Ces actes malveillants ont été constatés principalement dans les communes d'El Bouni, d'El Hadjar et de Sidi Amar, ainsi qu'à la cité Seybouse au chef-lieu de wilaya, a précisé à l'APS la même source, indiquant qu'en plus des pertes causées à Algérie Telecom, ces vols pénalisent ses clients, en particulier des Institutions sensibles. Le remplacement des câbles téléphoniques en cuivre par la fibre optique, demeure la meilleure solution pour mettre fin à ce fléau qui prend de l'ampleur d'une année à une autre en dépit des mesures de protection et de gardiennage prises par Algérie Télécom, a ajouté la même source.

ORAN

Aménagement de 256 hectares de tranchées

La Conservation des forêts d'Oran a procédé à un programme d'aménagement de 256 hectares de tranchées pare-feux et de 605 kilomètres de pistes dans les forêts de la wilaya, a-t-on appris auprès de cet organisme.

Ainsi, 50 ha de tranchées et 193 km de pistes ont été concrétisés selon les normes en vigueur dans ces domaines, en attendant 40 autres hectares lors de cette opération qui se poursuit, selon la même source.

En parallèle, des travaux d'ouverture de 81 km de pistes au sein des forêts et de 103 hectares de tournières entre les forêts et les champs agricoles sont en cours, tout comme l'aménagement de 120 ha de tranchées en dessous des lignes électriques de moyenne et haute tension, par les services des travaux publics, les services agricoles et la Sonelgaz. Dans le cadre de la campagne de prévention contre les feux de forêts de l'année 2012, lancée le 1^{er} juin, neuf postes de vigie ont été installés au niveau des forêts de Msila, Slatna, Bousfer et Sidi Ghanem tout comme trois centres d'intervention au parc forestier de Dhaia (ex-Petit lac), la circonscription des forêts à Arzew et la forêt de Msila.

APS

SYRIE, POURSUITE DES VIOLENCES

Les observateurs de l'Onu suspendent leur mission

Les observateurs de l'Onu ont suspendu samedi leur mission en Syrie en raison de "l'intensification des violences", qui ont fait encore au moins 26 morts ces dernières heures et poussé des centaines de familles piégées sous les bombes à Homs (Centre) à lancer un appel à l'aide.

Les quelque 300 observateurs présents en Syrie "arrêteront de patrouiller jusqu'à nouvel ordre", a-t-il ajouté, promettant que cette décision serait réévaluée chaque jour et que la mission reprendrait dès que la situation le permettrait, rapporte l'agence française de presse.

Les observateurs étaient arrivés à la mi-avril pour surveiller un cessez-le-feu approuvé par le régime comme par l'opposition dans le cadre du plan de sortie de crise de l'émissaire international Kofi Annan, mais complètement ignoré.

TUNISIE

Moncef Marzouki annule sa visite au Brésil

Le président tunisien Moncef Marzouki a annulé son déplacement au sommet de l'Onu sur le développement durable prévu au Brésil à partir du 20 juin "en raison de la situation intérieure", selon un communiqué de la présidence samedi soir.

Le président tunisien, qui devait se rendre à partir de lundi au Sénégal puis au Brésil pour la conférence Rio+20 sur le développement durable qui réunira plus de cent chefs d'Etat et de gouvernement du 20 au 22 juin, a annulé son déplacement "pour suivre la situation intérieure" en Tunisie, selon le communiqué.

La Tunisie a connu lundi et mardi une flambée de violences qui a poussé les autorités à instaurer un couvre-feu nocturne sur huit régions du pays, dont la capitale Tunis.

SOUDAN

L'UA invite Khartoum et Juba à la reprise des négociations

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, a invité le Soudan et le Soudan du Sud à reprendre leurs négociations et à chercher une solution durable à leur différend autour du pétrole.

Jean Ping a lancé cet appel en recevant à Addis Abeba Arop Deng Kuol, nouveau représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'UA qui était venu présenter ses lettres de créances, indique un communiqué de l'UA.

Il a déclaré que l'UA est content que le Soudan du Sud prenne sa place au sein de l'organisation continentale, en tant que "le plus jeune Etat membre de l'Union".

Jean Ping a indiqué que les deux parties n'ont pas d'autre choix que de poursuivre les discussions.

APS

Les observateurs ont plusieurs fois rapporté avoir été empêchés de se rendre sur un site qu'ils souhaitaient voir et avoir même parfois été pris pour cible.

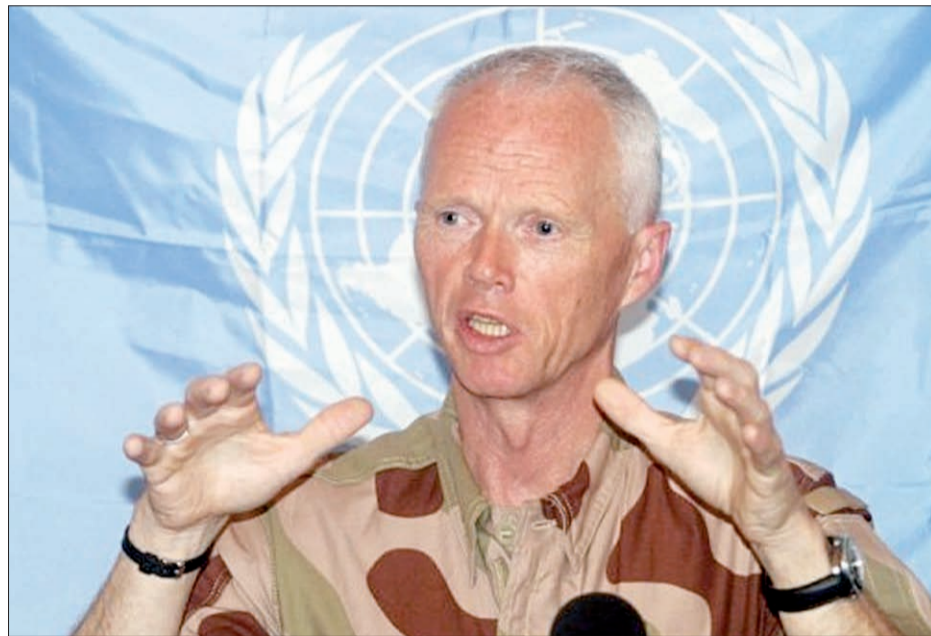
Vendredi dernier, il avait appelé tous ces acteurs à donner une chance à la mission de l'Onu, mais aussi la communauté internationale à donner à cette mission "un rôle qui serve mieux les aspirations du peuple syrien", alors que le Conseil de sécurité doit bientôt revoir son mandat.

L'OSDH avait d'ailleurs appelé vendredi "les observateurs internationaux à œuvrer pour l'application immédiate du plan de Kofi Annan et du cessez-le-feu (...) ou à rentrer chez eux".

Mais dans le même temps, l'OSDH a exhorté le secrétaire général de l'Onu Ban Ki-moon à intervenir "immédiatement" pour faire cesser les bombardements sur Homs "afin d'évacuer plus de 1.000 familles encerclées", dont des femmes et des enfants.

Les comités locaux de coordination (LCC), qui chapeautent la mobilisation sur le terrain, ont évoqué de "très violents bombardements samedi sur les vieux quartiers de Homs, faisant de nombreux blessés" alors que les médicaments "manquent cruellement". L'agence missionnaire du Vatican Fides a relayé l'appel d'environ 800 civils musulmans et chrétiens de Homs pris au piège du conflit à l'Onu, à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge.

Il s'agit de femmes, d'enfants, de per-



sonnes âgées ou handicapées, "qui sont en réel danger, qui n'ont rien et vivent dans la panique au milieu des bombardements et des combats", selon Fides.

«Appel au secours» pour Douma

Sept civils, dont trois femmes, ont été tués dans des bombardements à Douma, tout près de la capitale, selon l'OSDH.

Des militants de l'opposition ont lancé samedi un "appel au secours" pour Douma sur la page Facebook "Syrian Revolution 2011", faisant valoir que la ville était à un

quart-d'heure de route de Damas et que les observateurs basés dans la capitale devaient entendre "les échos des bombardements sur Douma".

Le dossier syrien doit être au menu, la semaine prochaine en marge du G20, des entretiens du président américain Barack Obama avec ses homologues russe Vladimir Poutine et chinois Hu Jintao, alliés de Damas qui bloquent toute action contre le régime de Damas au Conseil de sécurité de l'Onu.

R. I. / Agence

PRÉSIDENTIELLE SUR FOND DE COLÈRE

Les Egyptiens appelés à trancher un duel des extrêmes



Les Egyptiens sont appelés aux urnes samedi et dimanche pour le second tour d'une élection présidentielle qui, pour beaucoup, se résume à un choix par défaut entre Ahmed Chafik, dernier chef de gouvernement d'Hosni Moubarak, et Mohamed Morsi, candidat des Frères musulmans qui se présente au nom de Dieu.

A l'avant-veille du scrutin, la Haute Cour constitutionnelle s'est prononcée pour la dissolution de l'Assemblée constituante, dominée par les Frères musulmans, ce qui a relancé les doutes quant aux véritables intentions des généraux qui ont promis de remettre le pouvoir à un président élu le 1er juillet. Le chef du Conseil

suprême des forces armées (CSFA), le maréchal Houssein Tantaoui, au pouvoir en Egypte, a formellement signifié par écrit samedi la décision de justice au Parlement dans une lettre, selon l'agence, et annoncé au Parlement qu'il "le considère dissout depuis

vendredi". "L'application de l'arrêt ordonnant la dissolution de l'Assemblée du peuple a commencé et les ex-députés ne peuvent désormais y accéder que sur autorisation et notification préalable."

En l'absence de pouvoir législatif et dans l'attente d'une nouvelle Constitution pour définir les contours de sa charge, l'élection du chef de l'Etat ne répondra pas aux questions que les 82 millions d'Egyptiens continuent à se poser sur l'avenir de leur pays, près d'un an et demi après la "révolution du Nil" et la démission de Moubarak.

Pour une bonne part de l'électorat laïque et modéré, ce second a tout d'un duel des extrêmes entre un fidèle du président

déchu, issu comme lui de l'appareil militaire, et le candidat des Frères musulmans qui ont lutté pendant soixante ans dans la clandestinité contre l'armée. Dans ces conditions, l'abstention, déjà très élevée au premier tour, les 23 et 24 mai, pourrait être le fait marquant du second.

A eux deux, les finalistes n'ont pas réuni la moitié des suffrages exprimés au premier tour.

La Haute Cour constitutionnelle a, par ailleurs, validé jeudi la candidature d'Ahmed Chafik, menacée par une loi votée en avril pour écarter les caciques de l'ancien régime, ce qui a accentué la colère des révolutionnaires et des islamistes, qui y ont vu une preuve de la volonté des militaires de se maintenir au pouvoir.

Le Conseil suprême des forces armées (CSFA), qui assure l'intérim depuis le renversement de Moubarak, le 11 février 2011, a assuré jeudi que les deux arrêts de jeudi ne remettraient pas en cause le processus de transition.

Prenant acte de la dissolution de l'Assemblée, les Frères musulmans ont estimé que l'Egypte allait au devant de "journées très difficiles qui pourraient être encore plus dangereuses que les derniers jours du régime de Moubarak".

"Toutes les avancées démocratiques de la révolution pourraient être balayées et renversées si le pouvoir est confié à l'un des symboles de l'ère antérieure", ont-il ajouté.

R. I. / Agence

L'OMC les juge illégal

RÈGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS GRANDS ASSOUPPLISSEMENTS POUR LA PASSATION



ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS

399 milliards de dollars en 2012 malgré la crise financière

RÈGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS

Grands assouplissements pour la passation

Le régime juridique de la caution de soumission a été clarifié ; la Caisse de garantie des marchés publics est, désormais, habilitée à émettre des cautions de garantie. Plusieurs procédures ont également été assouplies.

PAR TASSAËDITE LEFKIR

Pour les différentes contraintes qu'il présentait et qui ont été soulevées par les opérateurs, notamment la lenteur des procédures pour l'octroi d'un marché, l'annulation des marchés et les difficultés pour exercer un droit de recours, la réglementation des marchés publics vient de connaître de nouveaux aménagements. C'est le troisième du genre en l'espace de 15 mois. La réglementation des marchés publics, mise en place fin 2010, par le décret présidentiel numéro 10/236, vient de connaître une nouvelle modification. Des clarifications et des précisions ont été apportées à certaines dispositions et procédures selon l'Aniref. Ainsi, les alinéas 3, 4, 5 de l'article 2 invitent désormais les EPE et les établissements publics à adapter leurs procédures de passation des contrats qui ne sont pas financés sur concours définitifs ou temporaires, aux mécanismes mis en place par la réglementation des marchés publics. Le CPE et le ministère de tutelle des établissements publics, mettent en place, pour ces cas, un dispositif de contrôle externe. L'article 6 consacré aux commandes dont le montant est inférieur aux seuils réglementaires (8 et 4 millions de dinars), a été réécrit pour plus de souplesse, de clarté et de cohérence.

Désormais, même si la consultation de trois prestataires, au moins, demeure de rigueur et qu'il faille toujours respecter le principe de mise en concurrence, de transparence et de traitement égalitaire des soumissionnaires, il est permis au service contractant d'adapter ses procédures à la nature des besoins à satisfaire et de l'état du marché (prestataire unique). Néanmoins, il lui est exigé de joindre à l'engagement de la dépense un rapport justifiant son choix. Les articles 31, 32 et 34 qui organisaient la procédure de la consultation sélective et du concours, ont connu des modifications mineures, consistant, notamment, en la suppression, au paragraphe 7 de l'article 32, de la condition relative aux performances à atteindre par le soumissionnaire. De même l'arrêté conjoint destiné à définir la liste des projets susceptibles d'être soumis à la procédure de la



consultation sélective ou du concours, a été élargi à responsabilité de l'institution autonome. Le régime juridique de la caution de soumission a été clarifié ; la caisse de garantie des marchés publics est, désormais, habilitée à émettre des cautions de garantie. Plusieurs procédures ont également été assouplies. Ainsi sont dispensés, en cas d'urgence, du recours à la consultation les prestations de travaux et de fournitures dont le montant cumulé est inférieur à 500.000 DA TTC, les prestations de service et les études dont le montant annuel est inférieur à 200.000 DA, TTC.

En présence de certaines situations d'urgence il est également permis au service contractant d'autoriser le commencement de l'exécution des prestations, avant la conclusion du marché. L'accord des parties au marché est formulé par simple échange de lettres, sans formalisation du contrat. Un marché de régularisation est conclu dans les 6 mois. Le marché peut être conclu de gré à gré simple. L'article 11 portant sur la détermination des besoins du service contractant a été reformulé pour prévoir, dans le cas des prestations techniquement complexes, la possibilité pour le soumissionnaire, de présenter une ou plusieurs variantes techniques, à condition que le cahier des

charges l'ait autorisée. Les dispositions de l'article 15 relatif à l'allotissement ont été assouplies. Le recours à l'allotissement qui était réservé aux marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres a été élargi au gré à gré : un projet peut être confié à plusieurs entreprises choisies de gré à gré. Le nombre des cas d'ouverture du recours au mode de passation des marchés, de gré à gré, a été augmenté pour inclure le gré à gré simple, il est ajouté les situations de péril menaçant l'ordre public, un investissement ou un bien du service contractant. Les situations d'urgence ne pouvant s'accommoder des délais de l'appel d'offres, les prestations relevant de considérations culturelles et/ou artistiques dont la liste sera fixée par un arrêté conjoint des ministres des Finances et de la Culture. la procédure de gré à gré simple a été allégée pour deux cas, à savoir les projets prioritaires et d'importance nationale et lorsqu'il s'agit de promouvoir l'outil national public de production.

Le recours au mode de gré à gré simple était, auparavant, soumis pour ces deux cas, à l'accord préalable du Conseil des ministres. Désormais, l'accord préalable du Conseil des ministres n'est requis que lorsque le montant du marché est égal ou

supérieur à 10.000.000.000 DA. En deçà de ce seuil, il est requis l'accord préalable du Conseil du gouvernement.

Pour le gré à gré après consultation, un seul cas nouveau, la résiliation de marchés d'études, de fournitures ou de services déjà attribués et dont la nature ne s'accommode pas des délais d'un nouvel appel d'offres.

La nouvelle mouture du décret présidentiel 10/236 (article 6 bis) élargit aux prestations de services de transport aérien et terrestre, d'hôtellerie et de restauration et de prestations juridiques, la procédure de la consultation simple codifiée à l'article 6, quel que soit le montant du marché. Toutefois, si le montant de ces prestations est supérieur aux seuils réglementaires (4.000.000 et 8.000.000 DA), la commission des marchés compétente est saisie pour se prononcer sur le marché. Le nouveau texte augmente aussi les cas d'exclusion temporaire ou définitive de la participation aux marchés publics. Il a également mis en place des règles pour lutter contre le délit d'initié et les conflits d'intérêt qui pourraient obérer la libre concurrence et la règle de l'égalité dans la participation à la commande publique.

T. L.

UE, EXPORTATIONS AGRICOLES

Augmentation de 37,5 % pour les pays africains

Les pays ACP, notamment les pays africains, ont une importance croissante en tant que débouché pour les exportations agricoles de l'Union européenne, souligne le rapport sur l'examen de l'agriculture dans l'UE pour 2011 publié récemment. Si entre 2007 et 2010 l'ensemble des exportations agricoles de l'UE ont augmenté de 22,2 %, celles à destination du groupe ACP dans son ensemble, ont augmenté de 37,5 %. Au sein du groupe ACP, les exportations vers l'Afrique du Sud ont augmenté plus vite que la moyenne ACP globale, progressant de 51 %. On note également une croissance plus forte des exportations agricoles européennes vers l'Afrique de l'Ouest ces dernières années : Ghana + 22,7 %, Côte d'Ivoire + 19,6 %, Nigeria + 15,3 % en valeur entre 2008 et 2010. Sur la même période, l'augmentation de la valeur totale des exportations agricoles de l'UE n'a été que de 12,1 %. Entre 2007 et 2010, les exportations agricoles de l'UE vers les ACP au sens large ont augmenté plus vite que les exportations agricoles de l'UE vers les pays de l'Anase, la Russie, l'Inde, le Japon, la Suisse, la Norvège, les pays du Golfe ou encore l'Aléna. Les principales destinations où la croissance des exportations de produits agricoles de l'UE a été plus forte que les ACP sont la Chine, la région méditerranéenne et le Mercosur. Ainsi, la part ACP dans les exportations agricoles totales de l'UE est passée de 6,9 % à 7,7 %.

Selon le BIT, il est possible de créer 60 millions emplois verts en 20 ans

La conversion à une économie plus respectueuse de l'environnement pourrait générer de 15 à 60 millions d'emplois supplémentaires à l'échelle mondiale au cours des vingt prochaines années et sortir des dizaines de millions de travailleurs de la pauvreté. C'est la principale conclusion du deuxième rapport sur l'initiative en faveur des emplois verts. Cette publication est le fruit d'un partenariat entre le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI). Sur les 1,5 milliard de personnes qui constituent la main d'œuvre mondiale, près de la moitié sera impactée par une transition vers l'économie verte principalement dans huit secteurs d'activités : agriculture, sylviculture, pêche, énergie, industrie manufacturière à forte intensité de ressources, recyclage, construction et transport. Pour Juan Somavia, directeur général du BIT « Le développement écologique ne détruit pas l'emploi, comme on le dit souvent. Au contraire, s'il est bien géré, il peut déboucher sur de nouveaux emplois, de meilleure qualité, sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale. » Dans le cadre des politiques publiques, quatre conditions sont nécessaires pour faire de la préservation de l'environnement un gisement de création d'emplois et de réduction de la pauvreté à savoir la promotion et mise en œuvre des processus de production durables au niveau des entreprises elles-mêmes, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises dans les secteurs clés mentionnés, l'extension de la protection sociale, le soutien au revenu et à la formation qualifiante sont essentielles pour garantir aux travailleurs d'être en mesure de tirer parti de ces nouvelles perspectives, les normes internationales du travail et les droits des travailleurs peuvent fournir un cadre juridique et institutionnel, ainsi qu'une orientation pratique, pour travailler dans une économie plus durable et respectueuse de l'environnement, en particulier lorsqu'il s'agit de la qualité des emplois et de la sécurité et de la santé au travail et un véritable dialogue social impliquant les employeurs et les syndicats est indispensable à la gouvernance du développement durable.

ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS

399 milliards de dollars en 2012 malgré la crise financière

La crise financière de 2008/09 n'a pas entraîné un retour massif de travailleurs migrants dans leurs pays d'origine, malgré la dégradation des perspectives d'emploi et un discours anti-immigration dans certains pays d'accueil. C'est ce que constate une nouvelle publication de la Banque mondiale consacrée aux migrations et aux envois de fonds des migrants.

Il se peut, en fait, que les migrants aient été en partie le choc de la crise car, en général, ils travaillent pour des salaires inférieurs, reçoivent moins de prestations sociales et sollicitent relativement peu l'État, explique cet ouvrage, intitulé *Migration and Remittances during the Global Financial Crisis and Beyond*. « Pendant la crise, les envois de fonds des migrants ont continué de procurer régulièrement des devises aux économies en développement, alors que l'aide extérieure restait en berne et que les investissements directs étrangers diminuaient fortement », indique Otaviano Canuto, vice-président de la Banque mondiale pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique. D'après cette publication, la levée des restrictions à la mobilité des personnes pourrait accroître les flux financiers entre pays et modérer l'impact délétaire de la crise. Les envois de fonds constituent le lien le plus tangible entre migrations et développement. Selon les projections, les transferts des travailleurs migrants en direction de leur pays d'origine ont totalisé environ 399 milliards de dollars en 2012, contre 372 milliards en 2011.

Même si, parmi les 215 millions de migrants internationaux, beaucoup pâtissent de la dégradation des perspectives d'emploi dans certains pays d'accueil, et tout particulièrement dans les économies d'Europe à revenu élevé, ils continuent d'envoyer grosso modo les mêmes sommes à leur famille restée au pays : sur la période récente, cette aide financière n'a diminué qu'en 2009 et, même à ce moment-là, les envois de fonds n'ont décliné que de 5,2 %, contrastant nettement avec le brusque recul des flux de capitaux privés.

« La résilience des envois de fonds est une bonne nouvelle pour les pays en développement, car ces transferts monétaires demeurent l'une des sources de devises les moins volatiles, surtout pour les pays peu développés. Et ils constituent, dans la plupart des cas, l'unique ressource dont la famille restée au pays dispose pour vivre », précise Hans Timmer, directeur du groupe des Perspectives de



développement à la Banque mondiale. Néanmoins, malgré l'accroissement constant des volumes d'envois de fonds durant de nombreuses années, il est encore difficile de mobiliser cette source de financement, relativement substantielle et en expansion, au profit du développement socio-économique. De fait, la plupart de ces transferts servent pour l'instant à subvenir aux besoins des familles des migrants et à acheter des produits de consommation.

La nouvelle publication de la Banque, première étude détaillée des envois de fonds au cours de la crise financière planétaire, rassemble 45 études distinctes qui mettent en évidence et analysent les pratiques mondiales dans ce domaine, ainsi que les perspectives pour l'avenir. Chaque étude a été rédigée par un expert différent, qui se penche sur un pays ou un aspect spécifique, allant des mouvements de flux à l'utilisation des fonds reçus par les communautés et les ménages.

« Contre toute attente, nous n'avons décelé aucun signe montrant un retour des migrants dans leur pays d'origine, même lorsque la crise financière a réduit les opportunités d'emploi aux États-Unis et en Europe, et que nombre de pays, dont l'Espagne, ont mis

en place des incitations financières pour encourager le retour des migrants », indique Ibrahim Sirkeci.

Les migrations constituent en fait une riposte stratégique à la crise financière. À l'instar des catastrophes de nature politique ou environnementale, la crise financière a précipité la situation des individus, et une partie de la population des pays en développement a réagi en émigrant ou en allant s'installer ailleurs dans le pays, afin de survivre aux effets de la crise.

« Les envois de fonds ont bien résisté à la crise et, à l'exception de la baisse observée en 2009, ils ont conservé une bonne dynamique de croissance. Cependant, depuis la publication de l'ouvrage, l'économie mondiale demeure en proie à des accès d'instabilité, qui pourraient peser sur le revenu des migrants et, partant, sur les envois de fonds », précise Dilip Ratha.

Pour les pays qui reçoivent des fonds, c'est la diversification des destinations des migrants qui détermine, dans une large mesure, la dynamique de ces flux.

Ainsi, l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est, dont beaucoup d'émigrés sont installés aux États-Unis, en Europe ou dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe

placé aujourd'hui à la cinquième place mondiale pour les envois de fonds, derrière les États-Unis, l'Arabie saoudite, la Russie et la Suisse.

Du côté de l'Asie de l'Est et du Pacifique, les envois de fonds ne représentent pas moins de 12 % du PIB en Nouvelle-Zélande et dans les îles du Pacifique, tandis qu'ils maintiennent l'économie philippine à flot depuis trois décennies.

En outre, l'ouvrage note que les migrants originaires de pays connaissant une dépréciation de leur monnaie (Inde, Mexique, Philippines...) ont envoyé et investi des fonds en Asie du Sud et de l'Est, sachant que les biens, les services et les actifs y sont brusquement devenus bien meilleur marché et abordable. La publication de la Banque mondiale recommande que les pays assouplissent les restrictions qui pèsent sur la mobilité des personnes et qu'ils mettent en place des programmes permettant de mobiliser plus facilement les envois de fonds pour réaliser des investissements à long terme ou promouvoir l'entrepreneuriat. Grâce à ces mesures, qui devront tenir compte des besoins à la fois des pays d'accueil et des pays destinataires, les envois de fonds pourraient contribuer davantage au développement. En simplifiant les transactions et en comprimant leurs coûts, on pourrait également accroître le volume des envois de fonds transitant par les circuits officiels, ce qui permettrait à un grand nombre de petits pays, en particulier, de bénéficier des effets socioéconomiques positifs qui découlent du revenu des migrants.

En revanche, la région Amérique latine et Caraïbes, dont les migrants se concentrent aux États-Unis, a souffert d'un repli spectaculaire des envois de fonds tout au long de la crise financière. Le Mexique, par exemple, troisième destinataire mondial de ces transferts (24 milliards de dollars en 2011), a subi une diminution sensible des envois de fonds provenant des États-Unis. Le Salvador a, lui aussi, été très affecté. Ces deux cas révèlent la vulnérabilité de nombreux pays d'Amérique latine aux effets de la crise. Dans ces pays, ce sont surtout les jeunes citoyens qui en pâtissent, à cause de la dégradation des perspectives d'emploi et de la réduction des opportunités migratoires.

Les études traitant de l'impact de la crise dans l'Union européenne sur les pays destinataires des fonds montrent que l'Espagne est le pays d'immigration ayant affiché la plus forte croissance au cours de la dernière décennie et qu'elle se

estiment en 2012 et 2013.

CRISE EN ZONE EURO

**Au menu du prochain
sommet du G20**

Le président américain, Barack Obama, espère que le sommet du G20 offrira l'occasion à ses partenaires européens d'en dire plus sur la stratégie qu'ils comptent adopter face à la crise en zone euro, qui pourrait menacer sa réélection en cas de contagion aux Etats-Unis. Un effondrement de l'euro ou une contagion financière qui effraierait les marchés américains pourraient devenir plus vraisemblables après les élections en Grèce dimanche, et handicaperaient fortement le président américain dans la campagne serrée qu'il mène contre Mitt Romney pour sa réélection en novembre. Washington n'attend pas pour autant du sommet au Mexique l'annonce des mesures destinées à mettre un terme à la crise qui secoue la zone euro, notamment parce que seuls les dirigeants français, allemand et italien et des hauts responsables de l'Union européenne seront présents à Los Cabos. Mais les Etats-Unis n'en attendent pas moins un signal clair sur l'approche que l'Europe entend adopter lors du sommet des 17 membres de la zone euro qui se tiendra à la fin du mois et s'annonce décisif. «Le sommet de Los Cabos arrive à un moment opportun pour les dirigeants européens pour qu'ils disent où en sont leurs progrès et peut leur servir de catalyseur pour leurs actions futures», pointe Lael Brainard, sous-secrétaire au Trésor chargé des questions internationales. Pour Mike Froman, conseiller adjoint à la sécurité nationale chargé de l'économie internationale, les membres du G20 espèrent en apprendre plus sur la manière dont les Européens entendent stabiliser leur système bancaire et avancer vers une union fiscale et financière. «Cela dit, Los Cabos ne sera pas le point final des discussions sur la zone euro», souligne-t-il : «C'est une conversation permanente avec des étapes importantes, comme le sommet européen à Bruxelles à la fin du mois». Pour le président américain, le sujet est capital en pleine campagne pour sa réélection en novembre. Face au républicain Mitt Romney, Barack Obama apparaît handicapé par la fragilité de la reprise économique américaine, encore illustrée par de mauvais chiffres du chômage pour le mois de mai. Mais malgré les inquiétudes liées à la situation européenne, de hauts responsables américains se disent désormais convaincus que les dirigeants européens sont sérieux dans leurs efforts pour sauver la monnaie unique et empêcher toute contagion de la crise. A leurs yeux, des évolutions sont envisageables dans trois domaines capitaux mais politiquement délicats : l'union bancaire et un mécanisme communautaire d'assurance des dépôts bancaires ; l'abaissement du coût de l'emprunt pour l'Espagne et l'Italie ; et des mesures spécifiques pour relancer la croissance. Les critiques accusant les Européens de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour contrer la crise sont largement injustes, assure un responsable américain. Au cœur des interrogations du G20 sur la crise européenne, la chancelière allemande Angela Merkel, souvent perçue comme un obstacle à la mise en place de politiques de relance de la croissance en Europe. Et si, selon ses proches, le président Obama respecte et admire Mme Merkel, cette dernière doit encore soutenir de telles mesures, dont Barack Obama pense qu'elles sont indispensables pour le premier marché où les Etats-Unis exportent leurs produits. Un vif débat a du reste opposé vendredi Paris à Berlin, la France reprochant à la chancelière sa défense de l'austérité et Angela Merkel déplorant, de son côté, un «manque de confiance entre les acteurs» de la zone euro. «Il y a un faux débat qui est apparu, opposant la croissance et la rigueur budgétaire. C'est n'importe quoi», a-t-elle tempêté.

TAXES IMPOSÉES PAR LA CHINE SUR L'ACIER DES ETATS-UNIS
L'OMC les juge illégales

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a jugé, vendredi, que les droits de douane imposés par la Chine à l'importation des Etats-Unis de certains aciers laminés en bobine étaient illégaux, dans un rapport publié à Genève.

Washington avait saisi l'organisation en septembre 2010, estimant que des mesures violentaient une série d'accords, en particulier celui du GATT de 1994, ceux de l'OMC et les accords anti-dumping. Un groupe spécial constitué sur cette question a retenu une majorité des objections soulevées par Washington.

Dans ses recommandations, le groupe a constaté que «la Chine a agi d'une manière incompatible avec certaines dispositions» des accords anti-dumping et a appelé Pékin à se «mettre en conformité» avec les réglementations du commerce international. Ce contentieux concerne l'imposition par Pékin de droits de douane sur de l'acier électrique à grains orientés laminé en bobine. Les Etats-Unis avaient contesté ces droits de douane imposés au prétexte que l'acier américain aurait été vendu à



des prix artificiellement bas sur leur marché et les industriels subventionnés par Washington. Le gouvernement américain a estimé avoir remporté «une victoire non seulement importante pour les sidérurgistes de Pennsylvanie et d'Ohio, mais aussi les agriculteurs et travailleurs d'autres secteurs exportant vers la Chine». C'est de ces deux Etats américains que viennent les industriels lésés qui avaient poussé le gouvernement à porter plainte, AK Steel Corporation et Allegheny Ludlum. «Cette décision envoie un autre

signal clair à la Chine pour lui dire qu'elle doit en faire plus pour tenir ses engagements vis-à-vis de l'OMC, et qu'elle sera tenue responsable si elle ne se plie pas aux règles de l'OMC», a indiqué le représentant au Commerce extérieur, Ron Kirk, cité dans un communiqué. La représentation chinoise à l'OMC à Genève s'est, pour sa part, félicitée dans un communiqué de trois points en sa faveur dans le rapport. Sur les autres points, «la Chine va poursuivre son examen et se réserve le droit de faire appel», a-t-elle ajouté.

**Le Japon autorise le redémarrage
de deux réacteurs nucléaires**

Malgré l'hostilité de l'opinion, le gouvernement japonais a autorisé samedi le redémarrage de deux de ses réacteurs nucléaires, qui ont tous été mis à l'arrêt après l'accident de la centrale de Fukushima en mars 2011. Le Premier ministre Yoshihiko Noda, dont la cote de popularité s'effondre, s'était déjà exprimé en faveur de ce redémarrage. Il a annoncé sa décision lors d'une réunion interministérielle. Les deux réacteurs concernés sont exploités par Kansai Electric Power Co à Ohi, dans l'ouest de l'archipel. Leur remise en route pourrait annoncer d'autres, malgré les craintes liées à la sécurité du parc nucléaire japonais, qui compte 50 réacteurs. «Il n'y a pas de solution miracle en matière de prévention des catastrophes. Mais, sur la base de ce que nous avons appris de l'accident de Fukushima, les mesures qui devaient être

prises d'urgence l'ont été et la sécurité a été considérablement améliorée», a assuré le ministre du Commerce et de l'Energie Yukio Edano, lors de la conférence de presse convoquée après l'annonce du redémarrage. Cette décision, prise avant les pics de demande de l'été, ne remet pas en cause la politique de réduction de la dépendance à l'égard de l'atome, a souligné le ministre.

Il s'agit, toutefois, d'une victoire pour le secteur nucléaire japonais et pour l'industrie dans son ensemble, qui craignait une envolée des prix de l'électricité. La relance des deux réacteurs d'Ohi prendra six semaines, selon Kansai. Le gouvernement s'expose, toutefois, à la vindicte d'une bonne part de l'opinion. Une dizaine de milliers de manifestants se sont rassemblés vendredi soir devant les bureaux du Premier ministre pour s'opposer à cette décision prévisible. «Les vies valent plus

que l'économie», ont-ils scandé. Une pétition réclamant une sortie totale du nucléaire a été signée par 7,5 millions de Japonais. «Le feu vert hâtif et dangereux du Premier ministre Noda au redémarrage de la centrale nucléaire d'Ohi ne tient pas compte de l'avis des experts en matière de sécurité et de l'hostilité de l'opinion ; il menace inutilement l'environnement japonais, son peuple et son économie», s'indigne Greenpeace dans un communiqué.

Jusqu'à la catastrophe de Fukushima, l'énergie nucléaire répondait à près de 30% des besoins électriques de l'archipel. «j'imagine que bon nombre (des réacteurs) seront redémarrés d'ici à l'année prochaine. Le gouvernement Noda est étonnamment impatient», a commenté Jeffrey Kingston, directeur des recherches sur l'Asie à l'antenne japonaise de l'université Temple de Philadelphie.

DÉFORESTATION EN AFRIQUE

3,4 millions d'hectares au cours des 2 dernières décennies

65% de la terre agricole en Afrique, 31% de ses pâturages et 19% de ses forêts et aires boisées seraient dégradées, selon le Rapport 2012 sur le développement économique du continent publié mardi par la CNUCED. En outre, le coût économique de cette dégradation de la terre varie entre 1 et 18% du PIB. «La dégradation de la terre a de très sérieuses conséquences pour l'Afrique, étant donné sa forte dépendance à l'égard de ses ressources naturelles. Bien que les événements naturels (telles que les sécheresses) peuvent exacerber la dégradation de la terre, il est généralement reconnu que les principales causes sont la déforestation, la désertification, l'érosion (eau et vent) et de mauvaises pratiques agricoles

comme l'utilisation débridée de l'irrigation et des engrais. Toutefois, il est à noter que la forte croissance démographique (et donc sa densité) est une des causes majeures de ces activités humaines associées à la dégradation de la terre», soulignent les auteurs du rapport.

S'agissant des forêts, elles couvrent 674 millions d'hectares en Afrique, soit 16,7% des superficies forestières mondiales. Le rapport souligne l'importance de la déforestation sur le continent liée à l'exploitation forestière, à la conversion en terres agricoles et en zone d'habitat, aux feux de forêts, à la coupe d'arbres pour du bois de chauffe et la fabrication de charbon, sans oublier les guerres civiles.

Toutefois, si entre 1990 et 2000 la superficie forestière a baissé en moyenne de 4,1 millions d'hectares par an, ce chiffre est descendu à 3,4 millions entre 2000 et 2010. A titre de comparaison, ce chiffre est de 4 millions sur la dernière décennie en Amérique latine, continent qui, avec l'Afrique, sont les deux seuls à connaître de tels taux de déforestation.

En Afrique, le Burundi, les Comores, le Ghana, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Togo et l'Ouganda sont les pays les plus impactés en pourcentage de leur territoire, mais en termes absolus, les plus fortes pertes se situent au Cameroun, en RD Congo, au Mozambique, au Nigeria, au Soudan, en Tanzanie et au Zimbabwe.

MILA, FESTIVAL DES AÏSSAOUA

Invitation à une initiation à l'art soufi

Une conférence sur "L'art de la tariqa aïssaouia", organisée par la maison de la culture, s'est tenue samedi dernier à Mila.



PAR ROSA CHAOUI

Les participants au 7e festival culturel national des Aïssaoua de Mila ont recommandé à «encourager les jeunes à s'initier à l'art soufi des Aïssaoua et à contribuer à le développer et à l'adapter à notre époque». Le Dr Ali Khellassi, de l'Université d'Alger, a indiqué que les jeunes «se doivent de pérenniser le patrimoine spirituel et le mettre au diapason de l'époque», estimant qu'«en s'attachant au passé, on aborde d'autant mieux la modernité».

Pour sa part, M. Mustapha Salem Yarboué, responsable de la troupe El Adkar oual Mouachahat oual mada'ih de Zaouia

(Libye), a estimé qu'il faut «dépasser tous les écueils pouvant dévaloriser l'héritage soufi, du fait même qu'il constitue une source d'enrichissement intérieur».

L'intervenant a souligné que l'art soufi des Aïssaoua et le malouf libyen sont un «héritage venu de l'Andalousie après la chute de Grenade en 1492», et d'ajouter que la célébration du Mawlid ennabaoui constitue toujours une occasion annuelle pour faire «goûter cet art au plus large public».

La troupe de la ville libyenne de Zaouia s'était produite vendredi soir jusqu'à une heure du matin, présentant un vaste répertoire aïssaoua interprété par 15 choristes qui ont apprécié l'attention du public du

festival, ont souligné les artistes libyens, rapporte l'APS. Au cours de la même soirée, l'Association des arts et du patrimoine populaire de Kenadsa (Béchar) a donné un riche récital allant du haouzi, au magh-rabi et au aïssaoui soufi, accompagnée par des instruments traditionnels africains.

Un spectacle de haute facture, suivi par une prestation non moins réussie de la troupe religieuse d'Azazga (Tizi-Ouzou).

La ville de Télihghma a eu sa part du festival, avec une soirée animée au Centre culturel par la troupe El-Hilalia de Ghardaïa et la troupe des Aïssaoua de Constantine

R. C.

9^e FESTIVAL NATIONAL SCOLAIRE DE BOUMERDES

Le rendez-vous artistique des écoliers

Le 9e festival national scolaire de musique et d'interprétation aura lieu du 30 juin au 4 juillet prochain à Boumerdes, a-t-on appris de la directrice locale du secteur de l'Éducation nationale. «Des élèves des cycles primaire et moyen de plus d'une vingtaine de wilayas prendront part à cette manifestation, organisée dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance nationale», a précisé à l'APS Mme Gaïd Sonia.

Un jury composé de trois musicologues de l'École supérieure des sciences musicales de Kouba (Alger), d'inspecteurs et de professeurs de musique, a été désigné pour

la sélection des meilleurs solistes et groupes musicaux de cet événement artistique scolaire, a-t-elle ajouté. «Ce rendez-vous artistique a pour objectif essentiel de développer le goût de la musique et le sens du beau chez les enfants», a souligné, par ailleurs, Mme Gaïd qui estime que c'est, également, un cadre pour «inculquer aux élèves les valeurs artistiques et esthétiques de la musique, tout en leur apprenant les différentes variétés de la musique algérienne». Les matinées du festival seront consacrées aux éliminatoires et autres concours d'interprétation qui seront exécutés sur différents instruments musicaux, tandis que

les après-midis seront exploités dans l'organisation de visites guidées et excursions au profit des participants, qui se rendront, à l'occasion, dans différents sites touristiques, historiques et archéologiques de Boumerdes. Des projections de films sur des personnalités musicales connues, ainsi que des activités culturelles pour faire la promotion du patrimoine de chaque wilaya participante animeront les soirées de cette manifestation, dont le programme englobe, également, une série de tables rondes et de conférences sur des thèmes en relation avec la musique, selon les organisateurs.

APS

«TRÉSOR», COURT MÉTRAGE DE ABDELMADJID JEBBOUR Premier tour de manivelle à Tlemcen

Le premier tour de manivelle du film «Trésor» du réalisateur Abdelmadjid Jebbour a été donné samedi à haï Imama (Tlemcen). Ce court métrage raconte l'histoire d'un jeune couple en désaccord et les différentes situations et conflits qui naissent entre la femme et son époux en l'absence de communication.

Le réalisateur, qui a écrit le scénario, tente, par le biais de ce court métrage, de décortiquer un tant soit peu la société et les problèmes de couples qui deviennent de plus en plus nombreux et complexes.

Abdelmadjid Jebbour, qui est à sa deuxième expérience après le succès qu'a eu son film documentaire «La natte de Beni Snouss», entame une nouvelle aventure dans le 7e art en donnant la chance à de jeunes comédiens et comédiennes de Tlemcen et également à une équipe de jeunes techniciens formés l'an dernier dans les techniques de l'audiovisuel par le département cinéma de la manifestation «Tlemcen, capitale de la culture islamique 2011». La jeune équipe de tournage, encadrée par des professionnels de la maison de

production de Saïd Mehdaoui, passera plusieurs jours de tournage dans des espaces ouverts de la ville de Tlemcen, a-t-on appris du réalisateur.

Mis à part Ali Abdoune et Karim Hamzaoui, qui ont déjà campé des rôles dans des films cinématographiques, les autres comédiens et comédiennes sont à leur première expérience, a indiqué Jebbour, souhaitant relever le défi et réussir cette œuvre avec de jeunes talents en herbe.

APS

2^e SALON
DU COLLECTIONNEUR À TISSEMSILT

«50 ans dans la vie d'une nation»

Cent vingt jeunes des établissements juvéniles et du mouvement associatif venus de 36 wilayas prennent part à la deuxième édition du Salon national du jeune collectionneur ouverte samedi à la maison de jeunes Boulis-Omar de Tissemsilt sous le slogan «50 ans dans la vie d'une nation».

Cette manifestation, organisée par la Direction de la jeunesse et des sports en coordination avec l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) et la Ligue de wilaya des activités culturelles et scientifiques, est inscrite dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.

Les stands de ce Salon mettent en exergue, entre autres, des timbres-poste remontant aux XVIII^e et XIX^e siècles, des manuscrits, des montres anciennes et des objets de l'époque de la glorieuse Révolution de libération nationale.

Le directeur de l'ODEJ de Tissemsilt a indiqué que le lauréat du premier prix lors de cette manifestation représentera l'Algérie à des manifestations internationales des collectionneurs amateurs.

Les objets exposés seront évalués par un jury composé de spécialistes de l'Institut national de formation des cadres de jeunesse de Tixaraïne (Alger), qui prendra en considération des critères, notamment la valeur des objets et la manière d'exposer.

Ce Salon, qui se poursuivra jusqu'à mardi prochain, vise la découverte de talents dans la collection d'objets de valeur et l'échange d'expériences entre les jeunes, ainsi que leur initiation aux principes de l'amour de préservation du legs historique et du patrimoine matériel.

Les participants bénéficieront, d'autre part, d'une visite touristique au Parc national de cèdres de Theniet El-Had et d'un programme culturel et récréatif qui sera animé par des troupes locales.

Pour rappel, la première édition du Salon national du jeune collectionneur, organisée l'an dernier à Tissemsilt, a vu la participation de 130 jeunes représentant 34 wilayas.

COLLOQUE SUR LA POÉSIE
ET LES ARTS PLASTIQUES A SKIKDA

Assurer la continuité des échanges culturels

Les travaux d'un colloque sur la poésie et les arts plastiques, organisé dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance, ont été ouverts samedi à Skikda, en présence d'artistes plasticiens et de poètes venus de toutes les wilayas du pays. Cette rencontre initiée par la direction de la Culture de la wilaya de Skikda qui se tient au Palais des arts et de la culture, au centre-ville, a réuni plusieurs artistes et écrivains connus sur la scène nationale.

Selon le directeur de wilaya de la culture, Abdelali Kouidid, cette rencontre vise à «jeter des passerelles» pour assurer une continuité des échanges entre poètes et artistes plasticiens, et favoriser un «jumelage» entre œuvres poétiques et œuvres picturales.

Cette rencontre a donné lieu à la remise du prix Ali-Maâchi du président de la République pour les jeunes créateurs, décerné cette année à Hamza Aloui pour la poésie, à Abbas Sebagh pour le théâtre et à Takeddine Boulebskine pour le roman.

APS

BILHARZIOZE

Un vaccin testé avec succès !

Une équipe de chercheurs brésiliens a annoncé avoir obtenu des résultats prometteurs avec le premier vaccin dirigé contre la bilharziose, une maladie qui constitue la seconde endémie parasitaire après le paludisme.

Touchant plus de 200 millions de personnes à travers le monde, la bilharziose est une maladie redoutable due à un ver parasite connu sous le nom de schistosome. Profitant de mollusque d'eau douce pour se développer, ce ver pénètre chez l'homme en traversant la peau lors de baignades en eau douce et stagnante. Une fois dans le corps humain, le parasite continue son cycle de maturation en se rendant dans les vaisseaux lymphatiques ou sanguins puis en gagnant le cœur et les poumons.

Les manifestations de la maladie ne démarrent en revanche que lorsque la femelle parasite se met à pondre des œufs dont une partie se retrouve piégée dans les tissus et une autre dans les intestins. Libérés par l'intermédiaire des selles et de l'urine, les œufs peuvent alors éclore en eau douce et commencer un nouveau cycle.

Chez les personnes parasitées, la maladie se manifeste par une éruption cutanée avec des démangeaisons, suivie de fièvre, toux, douleurs musculaires et abdominales, diarrhée. Au bout de plusieurs



années, si elle n'est pas décelée et traitée, les organes internes peuvent être durement touchés et dans certains cas conduire à la mort.

Connue depuis le XIX^{ème} siècle, la maladie est présente en Afrique, en Amérique du Sud comme en Asie et est responsable de pas moins de 280.000 décès chaque année. S'il existe des traitements efficaces, le mode d'infection du parasite lui permet de se disséminer large-

ment. Cela fait donc plusieurs années que les spécialistes travaillent sur la mise au point d'un vaccin capable de protéger les personnes et donc de contrôler la dispersion de la maladie. Un vaccin qui semble enfin se concrétiser.

Un vaccin distribué dans les trois ans

Testé chez des humains, la vaccin a été conçu à partir de la reconstruction d'une

protéine dans un ver. "C'est une avancée médicale sans précédent, fruit de 30 ans de travaux scientifiques", a déclaré à l'AFP le docteur Tania Araujo-Jorge, directrice de l'Institut Oswaldo Cruz de Rio de Janeiro. "Nous devrions être en mesure dans les trois ans de distribuer le premier vaccin antiparasitaire, et contribuer ainsi à l'éradication de la bilharziose, un mal qui frappe les plus démunis, vivant dans es conditions insalubres", a-t-elle encore ajouté.

TROUBLES OBSESSIONNELS COMPULSIFS

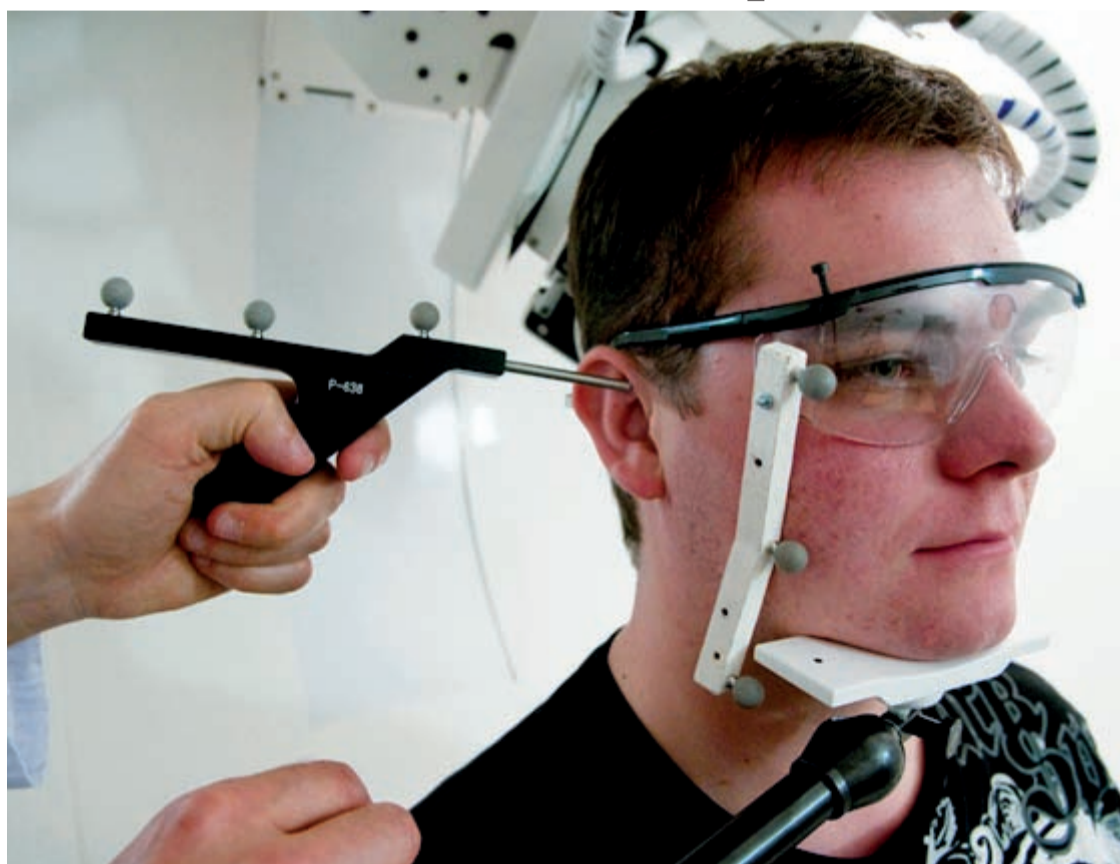
Des troubles aux symptômes variés

Les TOC ou Troubles obsessionnels compulsifs sont tout comme les tics des gestes répétitifs à la différence qu'ils sont beaucoup plus complexes que ces derniers.

De nature anxieuse, ils se caractériseraient pas l'apparition d'obsessions et d'angoisses qui poussent le patient à réaliser une série de gestes qu'il reconnaît comme irrationnels mais qui lui permettent de se rassurer. Néanmoins, les symptômes de ces compulsions peuvent se manifester de différentes manières d'un individu à l'autre.

Déplacer et replacer des objets, se laver les mains à outrance, éviter de marcher sur des lignes, s'arracher des cheveux, vérifier plusieurs fois les robinets, les portes ou encore avoir peur de casser quelque chose : les formes sont multiples.

Les troubles débutent le plus souvent dès l'adolescent ou chez le jeune adulte (avec une prévalence comprise entre 2,1 et 3,6% selon l'AFTOC) et atteignent aussi bien les hommes que les femmes. Aujourd'hui, les mécanismes de ces TOC restent assez flous mais font l'objet de nombreuses recherches. Parmi les hypothèses évoquées, figurent notamment une hypersensibilité



de certains récepteurs présents dans le cerveau et une hyperactivité de certaines structures cérébrales. Au vu de ces incertitudes, ce type de troubles est donc particulièrement délicat à traiter et leur prise en charge repose davantage sur une inter-

vention psychothérapique. La cure psychanalytique a ainsi prouvé son efficacité cliniquement mais cette dernière varie bien évidemment d'un individu à l'autre.

A cette cure, peut s'ajouter une autre psychothérapie consis-

tant à exposer le patient de manière répétitive mais contrôlée aux stimuli anxiogènes. Une thérapie qui a également prouvé son efficacité mais qui comme on l'imagine peut s'avérer éprouvante pour le patient.

Des traitements antidépresseurs en complément

Les médecins peuvent en outre prescrire des traitements médicamenteux antidépresseurs qui vont agir sur l'activité de la sérotonine, un neurotransmetteur. Des études ont en effet démontré que le cerveau d'individus atteints par un TOC présentait un niveau anormal de l'activité de la dopamine et de la sérotonine. Dans les cas sévères, c'est ainsi l'association de plusieurs traitements médicamenteux et psychanalytique qui est préconisée. Et si d'autres traitements ont déjà été testés, ils n'ont pas pour l'heure démontré d'efficacité réelle.

Pour en revenir au cas du grand vainqueur de Roland-Garros, il n'est évidemment pas certain qu'il s'agisse de réels TOC. Néanmoins, les petites manies témoignent de la grande nervosité et de la concentration qui l'habitent avant et durant chaque match. Des sentiments qui le poussent à avoir ces fameux gestes bien précis et répétitifs qui lui permettent sans doute de contrôler cette nervosité et d'une certaine manière de se rassurer avant d'entrer en jeu.

In Maxisciences

FOOTBALL, ELIMINATOIRES DE LA CAN 2013

Le Cameroun et le Nigeria dans la douleur, le Congo éliminé

Le Cameroun et le Nigeria se sont qualifiés difficilement au dernier tour des éliminatoires de la CAN 2013, en battant respectivement la Guinée Bissau et le Rwanda, alors que le Congo et le Tchad ont été éliminés respectivement par l'Ouganda et le Malawi.

PAR MOURAD SALHI

Le deuxième tour a livré une partie de son verdict samedi en envoyant au troisième et dernier tour des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations, huit équipes. Après la qualification logique de l'Algérie face à la Gambie (4-1), le Cameroun qui reste l'un des favoris de ce deuxième tour, s'est qualifié dans la douleur. Face à la Guinée Bissau, les Lions indomptables ont beaucoup souffert avant de valider leur billet qualificatif pour le prochain tour prévu en mois de septembre et octobre contre une équipe ayant disputé la précédente édition de la CAN. Certes, les Camerounais avaient au début le moral au beau fixe après la victoire à l'extérieur (1-0), mais la défaite (2-1) face à la Libye, en éliminatoires de la Coupe du monde 2014, a beaucoup affecté le moral des joueurs. Ce qui a encore compliqué la tâche des Camerounais c'est l'absence de Samuel Eto'o, suspendu par la Fédération camerounaise de football. Le Nigeria,



l'autre équipe qualifiée de favorite, a beaucoup peiné face au Rwanda pour arracher son ticket qualificatif pour le prochain tour. Après un match nul en match aller (0-0), les Nigériens ont pu inscrire deux buts en match retour, mais dans la douleur. Le Congo, l'autre équipe favorite, a été surprise par l'Ouganda. Vainqueurs du match aller sur le score de 3 buts à 1, les Diables rouges n'ont fait que subir le match retour contre une formation ougandaise qui voulait coûte que coûte renverser la situation. Un résultat qui redonnera certainement de la confiance aux Crânes notamment à leur entraîneur, l'Écossais Bobby Williamson « *marquer quatre buts sans encaisser est une belle performance. C'est un grand bonheur pour l'équipe et pour tous ses supporters* », a-t-il indiqué

au site de la Confédération africaine de football. Le sentiment n'est pas le même chez les Congolais, surtout chez le coach Jean-Guy Wallemme qui n'a pas pu cacher sa grande déception « *On a bien joué en première période mais ensuite on s'est complètement effondrés* », a-t-il indiqué. Le Tchad, vainqueur du match aller (3-2), n'a pas pu préserver ce score en s'inclinant en match retour sur le score de 2 buts à 0. Pour le reste des résultats, le Cap Vert s'est qualifié facilement face au Madagascar battu sur son terrain sur le score large de 4 buts à 0, alors que le Liberia s'est contenté du résultat de match aller (1-0) face au Namibie pour se qualifier au prochain tour prévu aux mois de septembre et octobre prochains.

M. S.

EQUIPE NATIONALE

Quand Halilhodzic «scanne» les Verts



L'entraîneur bosnien, Vahid Halilhodzic, qui s'apprête à boucler sa première année à la barre technique de la sélection algérienne de football, connaît désormais "tout" de ses joueurs, grâce notamment au long stage (7 mai - 16 juin) couronné par une large victoire des Verts face la Gambie (4-1) vendredi au stade Mustapha Tchaker de Blida. C'est la première fois d'ailleurs, que le sélectionneur national bénéficie d'une aussi longue période pour travailler avec ses protégés, et ce, depuis qu'il a succédé à Abdelhak Benchikha, le 2 juillet 2011. Une aubaine pour Halilhodzic afin de "scanner" ses protégés en prévision des prochaines échéances. "Maintenant, je peux dire que je connais, un par un, mes joueurs et cela me rendra sûrement la tâche moins difficile à l'avenir", avait déclaré l'ancien sélectionneur de la Côte d'Ivoire à l'issue du match

face à la Gambie, le quatrième de l'équipe nationale en l'espace de trois semaines. Le calendrier de la fédération internationale de football (Fifa) a souvent constitué un sérieux handicap pour les sélectionneurs nationaux qui s'étaient succédé à la barre technique des Verts, car n'ayant pas eu beaucoup d'opportunités pour rassembler leurs joueurs, surtout que ces derniers évoluent dans leur majorité en Europe. Cet aléa s'est répercuté négativement sur le rendement de l'équipe nationale, souffrant d'un manque flagrant en matière d'homogénéité et de cohérence notamment, comme l'avait souligné, à juste titre, l'ancien entraîneur national, Rabah Saâdane. Le long rassemblement des Verts, de mai à juin, semble déjà donner ses fruits, puisque les coéquipiers du capitaine Bougherra ont réalisé un parcours presque sans faute dans leurs quatre précédents matchs. Trois victoires

face au Niger (3-0 en amical), au Rwanda (4-0) et la Gambie (4-1), contre une défaite face au Mali (2-1) à Ouagadougou (Burkina Faso) en éliminatoires du Mondial-2014 et de la CAN-2013, constituent, aux yeux des observateurs, un bilan positif, même si la contre performance face aux "Aigles" du Mali est resté "en travers de la gorge" du technicien bosnien. Pour autant, l'heure pour Halilhodzic est de tirer les enseignements de ce récent long séjour avec les Verts, des enseignements qui ne devraient être "qu'enrichissants", s'est-il lui-même réjoui. Et si l'ancien nantais se targue d'avoir permis à l'attaque algérienne de retrouver son "punch" (elle a marqué 12 buts en 4 matches), alors qu'elle constituait jusque là, le maillon faible de l'équipe, il aura en revanche du pain sur la planche pour redonner à l'arrière-garde sa solidité et son opacité pour lesquelles elle était réputée lors des doubles éliminatoires du Mondial et CAN-2010. La sélection algérienne renouera avec la compétition officielle en septembre prochain en disputant le dernier tour des éliminatoires de la CAN, face à un adversaire qui sera connu à l'issue du tirage au sort prévu entre le 4 et le 5 juillet à Johannesburg (Afrique du sud). La troisième journée des éliminatoires du Mondial, elle, aura lieu en mars 2013 et verra les Verts amorcer un virage décisif en accueillant le Bénin, le leader actuel du groupe H avec 4 points devant d'un point l'Algérie et le Mali, alors que le Rwanda ferme la marche avec une seule unité.

APS

SCANDALE DES MATCHES TRUQUÉS EN ITALIE

Ghezal a été interrogé sur ses fréquentations

L'attaquant international algérien Abdelkader Ghezal a été interrogé sur ses fréquentations par le procureur de la Fédération italienne de football (FIGC), Stefano Palazzi, dans le cadre du troisième procès sportif du scandale de matches truqués en Italie, dit "Calcioscommesse", a indiqué son avocat, Me Catapano, cité dimanche par la presse locale. Ghezal "n'a pas été interrogé sur un match particulier mais surtout sur ses rapports avec des personnes proches de Bari", s'est contenté de dire Me Catapano, sans plus de précisions. La divulgation des procès-verbaux d'auditions est interdite mais la presse italienne a réussi à obtenir celui du milieu de terrain de la Lazio Rome, Stefano Mauri, interrogé, lui, à Crémone (Nord). Le joueur algérien a été entendu jeudi à Rome dans cette procédure basée sur l'enquête du parquet de Bari au sujet des soupçons qui pèsent sur le club de Bari, où il a évolué durant la saison 2010-2011, avant de rejoindre Cesena (Italie) puis Levante (Espagne). L'ex-coéquipier de Ghezal à Bari, Salvatore Masiello, a été auditionné, quant à lui, le 11 juin dernier. Ce procès sportif, qui a débuté le 7 juin, concerne en tout 37 licenciés qui risquent des suspensions et des amendes. Il a débuté une semaine après celui basé sur l'enquête du parquet de Crémone et un an après le premier, sportif comme les suivants, en 2011. Ces procédures purement sportives interviennent en amont de celles qui pourront être engagées devant des tribunaux civils. Ce procès sportif fait suite à la troisième vague d'arrestations opérée dans le cadre du Calcioscommesse le 2 avril dernier. A l'instigation du parquet de Bari, 20 personnes avaient été arrêtées, dont Andrea Masiello (ex-Bari, Atalanta), un des principaux repentis ("pentiti"), passé aux aveux. Un premier procès sportif avait eu lieu en août 2011. Cristian Doni, ex-capitaine de l'Atalanta Bergame, avait été suspendu pour trois ans et demi et son club avait écopé de 6 points de pénalité.

O MARSEILLE

Contrat professionnel pour l'Algérien Nadjib Ammari

Le jeune attaquant algérien Nadjib Ammari va bientôt signer son premier contrat professionnel avec l'Olympique de Marseille, club pensionnaire de la Ligue 1 française de football, rapporte la presse locale. Selon le quotidien la Provence, la signature officielle du contrat par Ammari et son coéquipier Chris Gadi sera effective dès leur retour de vacances. Les deux attaquants s'engagent pour une année avec une option de deux années. Le club phocéen est prioritaire pour lever l'option jusqu'au mois de décembre, ajoute la même source. Ammari (20 ans) avait déjà porté les couleurs de la sélection algérienne des U-17, il a également pris part, l'année passée, à un stage de la sélection des U-23 quand elle était en préparation pour le tournoi qualificatif aux jeux olympiques de Lyon, mais il n'a pas été retenu dans la liste ayant fait le déplacement du Maroc.

Cuisine

OMELETTE ROULÉE AUX ÉPINARDS

Ingrédients :

200 g d'épinards hachés
5 œufs
100 g de fromage râpé
250 g de viande hachée



1 c. à soupe de beurre
1/4 verre à thé d'huile
Sel, poivre

Préparation :

Faire revenir les épinards hachés dans une poêle avec le beurre en remuant régulièrement jusqu'à l'évaporation totale d'eau. Faire revenir la viande dans 2 c. à soupe d'huile.

Fouetter les œufs en omelette, incorporer les épinards. Faire chauffer l'huile dans une poêle antiadhésive et faire cuire l'omelette des deux faces, disposer l'omelette sur papier absorbant, saupoudrer le fromage au centre de l'omelette et mettre au dessus la viande hachée.

Rouler l'omelette en serrant bien avec la main pour ne pas faire sortir la farce et la couper en tranches, la disposer sur un plat de service.

MOUSSE AUX BANANES

Ingrédients :

1 kg de bananes
2 c. à soupe de vermicelle de chocolat
50 g de sucre
20 cl d'eau
2 c. à soupe de jus de citron



Meringue

4 blancs d'œufs
100 g de sucre
Crème anglaise
4 jaunes d'œufs
100 g de sucre
1/2 litre de lait

Une gousse de vanille

Préparation :

Mélanger le sucre et l'eau dans une casserole. Porter en cuisson lentement sans cesser de remuer avec une écumoire et retirer l'écume qui se forme en surface. Dès l'ébullition, retirer du feu. Laver et éplucher les bananes et les couper en rondelles. Pocher les morceaux de bananes (cuire les bananes dans le sirop à une température légèrement inférieure à celle de l'ébullition). Egoutter. Ecraser les morceaux de bananes à l'aide d'une fourchette ou les mixer selon votre choix. Faire refroidir et ajouter le jus de citron. Réserver au congélateur pendant 6 heures, en remuant à l'aide d'une fourchette à plusieurs reprises.

Préparer la meringue suisse. Mettre les blancs d'œufs dans une casserole. Ajouter le sucre semoule. Monter au fouet au bain-marie à une température de 50° à 55° C. puis retirer du feu. Batre jusqu'à complet refroidissement. Préparer la crème anglaise. Mélanger délicatement le sorbet de bananes, la meringue suisse, la crème anglaise et le vermicelle de chocolat. Réserver au congélateur au moins 4 heures. Servir froide.

BIEN-ÊTRE ET BEAUTÉ BIEN CHOISIR SON SOUTIEN-GORGE

Certaines femmes ne connaissent pas leur taille exacte de soutien-gorge ! La poitrine évolue au rythme de la vie (prise et perte de poids, grossesse...). Du choix de la bonne taille au modèle le plus approprié à votre poitrine, l'achat d'un soutien-gorge peut devenir un véritable parcours du combattant. Comment trouver la bonne taille et bien le choisir.

PAR OURIDA AÏT ALI

Une taille sur mesures

Faites-vous mesurer votre tour de dos et de poitrine une fois par an.

L'attache située dans le dos doit être dans l'alignement de vos seins.

Les bretelles doivent former un angle droit par rapport à la poitrine et se placer dans les creux des épaules. Si les bretelles provoquent des marques sur la peau, elles sont soit trop serrées, soit trop fines par rapport à votre poitrine. Elles ne doivent pas glisser non plus.

Le papillon doit être plaqué sur la peau pour que l'armature porte les seins et pour que ces derniers soient bien séparés.

L'armature doit être plaquée sous les seins sans les comprimer. On ne doit pas pouvoir passer un doigt entre l'armature et le sein. Si la baleine vous laisse une marque, c'est que votre soutien-gorge est mal réglé.

Le bout des seins doit faire un angle

droit par rapport au dos.

Pensez à vérifier vos réglages après chaque lavage.

Quel modèle choisir ?

Il n'y a pas de restriction. C'est votre goût, votre état d'esprit qui dictera le choix de la forme. Selon les marques et le modèle choisis, votre taille peut varier. C'est pourquoi il est important de prendre le temps d'essayer un soutien-gorge avant de l'acheter. N'hésitez pas à tester toutes les formes proposées du modèle sélectionné afin de choisir celui qui vous va le mieux. L'idéal est de les essayer avec un tee-shirt moulant pour vous rendre compte de la silhouette qu'il vous fait.

Quelle matière choisir

Le choix des matières est guidé par des critères d'hygiène (transpiration), de confort (douceur) et d'élasticité. Pour ce qui concerne l'élasticité elle est évidemment nécessaire pour les bretelles et la bande de sous buste. Les bonnets aussi doivent être élastiques dans le sens de la largeur pour permettre à la forme de s'expanser. Le tissu employé pour la partie haute du bonnet est en général inextensible puisqu'il n'a qu'une fonction de suspente. Le tissu employé pour la partie basse du bonnet accueille les seins et les moule en même temps qu'il les soutient : il possède la plupart du temps une élasticité dans les deux sens ce qui s'obtient en employant des fils de chaîne élastiques et des fils de trame un peu plus rigides. Le résultat se palpe à la main suivant l'orientation du tissu.



Le soutien-gorge et le sport

Pourquoi faut-il choisir un soutien-gorge adapté. Lors d'une activité telle que la course à pied, le sein d'une sportive subit des accélérations verticales et horizontales très importantes, jusqu'à 8 fois égales à l'accélération de la pesanteur. Pour une exécution parfaite des mouvements, sans être gênée par les rebonds de la poitrine parfois douloureux, il faut donc opter pour un soutien-gorge qui assure un maintien parfait de la poitrine.

BIENFAITS DU THÉ

BON POUR LA DIGESTION ET LA LIGNE

Le thé fait partie des boissons les plus consommées au monde. La plupart des feuilles de thé exportées viennent soit d'Inde ou d'autres pays asiatiques.

Les atouts du thé sont nombreuses, cependant, il faut faire attention à ne pas attribuer au thé toutes les vertus du monde. Prenons l'exemple du thé qui fait maigrir. Il faut savoir que le thé ne fait pas maigrir à lui seul. Cependant, son faible pouvoir calorique (2 kilocalories/tasse) et ses quelques propriétés en font un allié pour les personnes qui font un régime. Les études ont démontré que le thé permet à l'organisme



de dissiper l'énergie en plus dans l'organisme sous forme de chaleur au lieu de la stocker. De plus, le thé accélère l'oxydation des graisses et permet donc de garder une silhouette harmonieuse.

Le deuxième atout attribué au thé est souvent de permettre une bonne digestion. D'après certains chercheurs, boire du thé tous les jours permet de prévenir des maladies comme le cancer de l'estomac, de l'oesophage, du colon... Alors un seul mot à dire : buvez du thé tous les jours.

Trucs et astuces

Adoucir vos radis piquants



Pour adoucir des radis trop forts, les éplucher, les rincer soigneusement et les enfermer dans une boîte hermétique avec une tomate fraîche coupée en deux. Les consommer sans trop attendre.

Assouplir des chaussures neuves



Pour ne plus avoir mal aux pieds dans des chaussures neuves, prenez du papier journal et mouillez-le pour en faire des boules consistantes. Mettez-les dans vos chaussures. En séchant, les boules se dilatent et forment vos chaussures.

Chasser les mauvaises odeurs du micro-ondes



Quand les mauvaises odeurs sont tenaces dans votre four à micro-ondes, faites chauffer un citron à l'intérieur et le tour est joué !

Allergie aux boucles d'oreilles

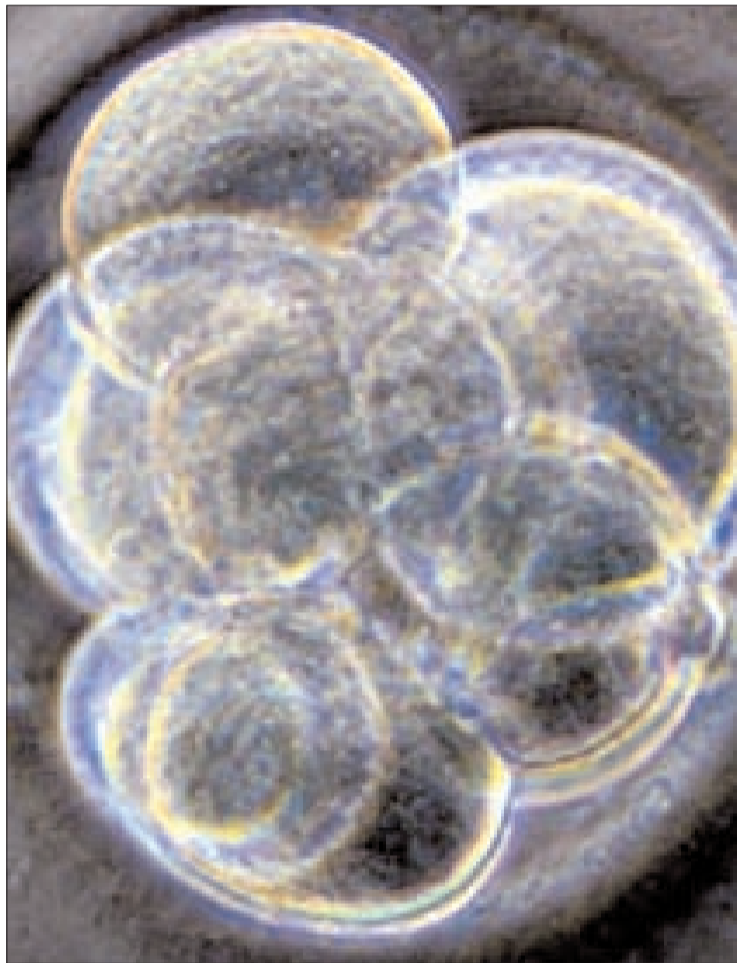


Si vous êtes allergique aux boucles d'oreilles, même en or, il existe une solution miracle : Badigeonnez vos boucles et vos lobes d'oreilles avec de l'huile, ce qui crée un corps gras protecteur entre la peau et les boucles.

Les cellules souches résistent à la mort

Des chercheurs français ont découvert que les cellules souches étaient capables de survivre plusieurs jours après la mort de leur hôte pour ensuite être à nouveau fonctionnelles.

Ces travaux ouvrent la voie à de nouvelles pistes thérapeutiques qui pourraient être utiles dans les opérations de greffe de moelle osseuse. Une équipe de chercheurs français a découvert que les cellules souches du muscle survivent en "état de dormance" jusqu'à 17 jours post-mortem chez l'homme et 16 jours post-mortem chez la souris. Plus surprenant encore, une fois remises en culture celles-ci redeviennent parfaitement fonctionnelles. L'étude publiée cette semaine dans la revue *Nature Communications* souligne que ce résultat se retrouve également pour les cellules souches de la moelle osseuse à l'origine des cellules sanguines. Les chercheurs ont en fait montré que ces cellules se placent en hypoxie (manque d'oxygène) en réduisant au strict nécessaire leur métabolisme pour atteindre cet "état de dormance". Ce processus qui s'accompagne d'un effondrement des réserves énergétiques de la cellule leur permet de survivre et de résister à un environnement extrêmement hostile. En se maintenant en stand-by, les



cellules peuvent ensuite reprendre un fonctionnement normal et réparer le tissu ou l'organe endommagé si la personne est toujours en vie.

"Ce réservoir de cellules souches viables dans l'organisme humain après la mort pourrait servir à faire des greffes de moelle osseuse [leucémies, maladies sanguines...] très utilisées dans les hôpitaux et pour lesquelles on manque de donneurs", a indiqué à l'AFP le professeur Fabrice Chrétien de l'Institut Pasteur qui a dirigé ces travaux en collaboration avec Shahrarim Tajbakhsh (Pasteur/CNRS). "Nous avons prélevé 4 grammes de muscle chez une dame décédée à 95 ans, 17 jours après sa mort et nous avons obtenu des millions de cellules souches et réussi à les différencier en fibres musculaires", ajoute-t-il cité par l'AFP.

Prélever les cellules souches et les conserver

Le chercheur précise également que, chez des souris, les cellules souches de muscle

prélevées post-mortem, une fois greffées, ont permis de restaurer la production d'une protéine défaillante chez des souris myopathes : la dystrophine. Par ailleurs, en laboratoire, "nous avons constaté que les cellules souches musculaires en anoxie (privées d'oxygène) à 4°C survivaient mieux que celles restées exposées à l'oxygène ambiant", ajoute le professeur Chrétien. Il serait donc possible de conserver des cellules souches prélevées chez des patients décédés et de les employer dans un but thérapeutique.

Mais ce n'est pas tout. Le Pr Chrétien évoque aussi "une technique simplissime pour sélectionner ces cellules à partir de la ponction d'un mélange de cellules : rien qu'en les mettant au frigo sans oxygène, on arrive à passer d'une concentration de 2 à 7% à 40% de pureté". Au vu de tels résultats, un brevet international a déjà été déposé pour couvrir les applications de cette découverte.

Les œufs à l'origine de l'extinction des dinosaures ?

Les théories visant à expliquer la brutale extinction des dinosaures se suivent et ne se ressemblent pas. Des chercheurs suisses et britanniques avancent l'hypothèse selon laquelle la taille de leurs œufs pourraient avoir joué un rôle dans leur anéantissement. Une théorie qui expliquerait pourquoi ils ont disparu tandis que les mammifères, eux, ont survécu.

S'ils ne remettent pas en cause les théories selon lesquelles un cataclysme aurait engendré la disparition des dinosaures, des chercheurs suisses et britanniques ont publié une étude mettant en lumière le rôle que les œufs des vertébrés diapsides pourraient avoir joué dans leur disparition.

Dans leurs travaux publiés par la revue *Biology Letters* de la Royal Society britannique, des scientifiques de l'Université de Zürich et de la Société zoologique de Londres expliquent que la stratégie de reproduction des dinosaures a pu les désavantager par rapport aux mammifères vivipares. "La question qui hante de nombreuses personnes, moi y compris, c'est



pourquoi les mammifères ont survécu et pas les dinosaures. Je pense que nous avons une très bonne réponse à cette question" déclare le chercheur allemand Marcus Clauss cité par l'AFP.

Plus les œufs des dinosaures étaient grands, plus leur coquille devait être épaisse, et ce tout en laissant l'oxygène entrer. Les grands dinosaures avaient alors

proportionnellement des bébés très petits, explique-t-il. "Ils démarraient tous entre deux et dix kilos. Mais pour arriver à peser au final 30 ou 50 tonnes. Ils avaient de nombreux stades de croissance à franchir", souligne le chercheur. Les petits des dinosaures se nourrissaient avant d'atteindre leur taille adulte, de la même nourriture que des espèces plus petites, tandis que

les mammifères eux, avaient une taille relativement grande à la naissance, et entamaient leur croissance avec le lait de leurs mères.

Une grande taille qui s'est avérée fatale

Les espèces de dinosaures de petite et de moyenne taille étaient alors bien moins représentées que les mammifères, leur niche étant occupée par de jeunes dinosaures de grande taille, poursuit Marcus Clauss. Et "cela n'a pas posé de problème pendant 150 millions d'années. Mais dès lors que quelque chose s'est produit et a balayé les espèces de grande taille, comme il n'y avait pas d'espèces de petite taille, c'est tout le groupe qui a disparu" estime-t-il.

Les seuls dinosaures de petite taille ayant survécu seraient alors ceux qui sont parvenus à s'envoler et ainsi conquérir de nouvelles niches. Des dinosaures dont les oiseaux sont les descendants.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

TRAMWAY

Inventeur : **Thomas Davenport** Date : **1834** Lieu : **États-Unis**
Thomas Davenport, inventeur américain est né le 9 juillet 1802 et décédé le 6 juillet 1851. Il a conçu en 1834 et breveté en 1837 le premier moteur électrique utilisable industriellement. C'est donc grâce à lui que les villes sont dotées de tramway.



Jean-Luc Reichmann

un nouveau jeu sur TF1



Jean-Luc Reichmann, déjà aux commandes du Les Douze Coups de Midi, proposera un deuxième rendez-vous quotidien sur TF1, en access prime time.



Anastacia

Le retour grâce à une... voiture

Anastacia, rendue célèbre avec son tube I'm Outta Love en 2000, a connu une longue traversée du désert suite à un cancer. La jolie blonde est passée dans la petite lucarne pour vanter les mérites d'une voiture tout droit venue de République tchèque, la Skoda.

Yannick Noah

album hommage à Bob Marley

"La première fois que je l'ai vu, je me suis dit, c'est lui, c'est mon grand-frère..." C'est en ces termes fraternellement admiratifs que Yannick Noah évoque Bob Marley. Noah vient d'enregistrer un album entier consacré aux chansons du rastaman disparu.



Russell Brand

pas très ami avec le babouin de Tom Cruise

Russell Brand et Tom Cruise apparaissent dans Rock Forever. Tom Cruise se déplaçait toujours avec un babouin apprivoisé. Russell Brand n'a jamais été très à l'aise avec l'animal.



Sophie Marceau et Gad Elmaleh

complices dans la comédie de l'été

Vendredi 15 juin se tenait sur les Champs-Élysées l'avant-première de la comédie de l'été portée par deux grands comédiens : Sophie Marceau et Gad Elmaleh. Ce film, réalisé par James Huth, s'annonce comme l'un des grands succès de l'été.



Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fajr	03h25
Dohr	12h50
Asr	16h41
Maghreb	20h15
Icha	21h58

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

N° 1601 | Lundi 18 juin 2012

Le MIDI LIBRE met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

RAPPORT ÉCONOMIQUE DE L'ONU SUR L'AFRIQUE

« Existence d'un potentiel pour devenir un nouveau pôle de croissance »

Le directeur de la division de l'analyse des politiques de développement du département des affaires économiques et sociales de l'Onu (Desa), Robert Vos, venu présenter en conférence de presse l'édition 2012 du Rapport économique sur l'Afrique.

Malgré un ralentissement de sa croissance économique en 2011, l'Afrique a le potentiel pour devenir un nouveau pôle de croissance mondiale, à condition de surmonter les défis qui se posent à elle en matière d'exploitation des ressources, d'infrastructures, de protection sociale et de chômage.

« L'Afrique a encore un long chemin à parcourir. Mais si elle parvient à maintenir sa croissance moyenne aux alentours de 5% par an, dans 20 ans elle pourra espérer détenir 5% de l'économie mondiale, comparé au 2% qu'elle représente actuellement », a avancé M. Vos. D'après le rapport, l'économie africaine devrait connaître, en 2012, un taux de croissance de 4,2%, comparé au taux de 2,1% enregistré en 2011.

M. Vos a précisé que les chiffres mitigés de 2011 étaient principalement le fait des troubles politiques et sociaux rencontrés par des pays d'Afrique du Nord.



Selon lui, pour que l'Afrique devienne un pôle de croissance mondial, « il faut promouvoir un leadership visionnaire, le renforcement des institutions, la bonne gouvernance et le respect de l'Etat de droit, sans oublier l'investissement dans le capital humain et la technologie, et la promotion de l'intégration économique sur le plan régional ».

Un potentiel énorme réside en outre dans l'attractivité grandissante de l'Afrique aux yeux des investisseurs étrangers, principalement en raison de ses importantes ressources naturelles. L'Afrique, a précisé M. Vos, recèle en effet 12% du pétrole mondial, 40% des mines aurifères et entre 80% et 90% du chrome et du platine de la planète. Qui plus est, 52% de ses terres sont arables et le continent compte également d'importantes ressources en bois. Par ailleurs, malgré une augmentation du commerce intra-régional, le marché africain demeure largement inexploité, ce qui pourrait aider le continent avec la plus jeune population du monde à attirer des niveaux encore plus élevés d'investissement étranger et local.

R. E.

TOURNOI AMATEUR DES COMMUNAUTÉS

L'Algérie en finale face au Nigeria

L'équipe algérienne Bay Football Club disputera dimanche prochain au West Ham (Angleterre) face au Nigeria, la finale du tournoi amateur des communautés.

Bay FC s'est qualifiée brillamment en finale après sa victoire contre la Guinée Bissau (3-1). Au tour précédent, les jeunes représentants de la communauté algérienne de Grande-Bretagne avaient dominé le

Zanzibar par neuf buts à zéro.

C'est la deuxième participation de cette équipe au tournoi de football amateur organisé annuellement par les communautés étrangères vivant au Royaume-Uni, appelé Coupe d'Afrique des Nations. Bay FC a remporté également ses trois matches de poules disputés contre le Maroc (4-1) la Gambie (3-2) et la Tanzanie (3-2).

PARMI LES 1.064 PERSONNALITÉS NOMINÉES POUR LE MBE

Une Algérienne décorée par la reine Elizabeth

L'Algérienne, Mouna Hamitouche, a été retenue dans la liste des 1.064 personnalités du Royaume-Uni et du Commonwealth qui seront nommées Membres du prestigieux Ordre de l'Empire Britannique (MBE) et décorées par la reine Elizabeth pour leurs travaux.

Mme Hamitouche a été nommée à cette distinction pour les services rendus à la société et au gouvernement local (mairie).

Les médailles seront remises par la reine ou le prince Charles dans les six mois qui suivent la nomination.

"J'ai été bouleversée par cette nomination, je suis incapable de vous décrire mon

sentiment. J'ai été très émue par cette distinction qui signifie beaucoup pour moi. Je suis la première femme d'origine algérienne, dans l'histoire britannique, qui va avoir cette médaille remise par sa Majesté Elisabeth II.

Je dédie cette distinction aux femmes algériennes et à l'Algérie qui m'a tout donné", a-t-elle déclaré à l'APS, à l'issue de cette nomination. Mouna Hamitouche a occupé les fonctions de maire d'Islington (mairie de Londres) de 2010 à 2011.

Journaliste de formation, elle a exercé dans plusieurs quotidiens nationaux et a fait un passage à l'APS en 1979.

TRIBUNAL CRIMINEL DE BOUMERDÈS

Cinq ans de prison pour adhésion à un groupe terrorisme

Le dénommé Ben Titraoui Mohamed, âgé de 25 ans, a été condamné hier dans l'après-midi, par le tribunal criminel près la cour de Boumerdès, à une peine de cinq ans de prison ferme pour le chef d'inculpation d'adhésion à un groupe terroriste armé. L'inculpé a été arrêté, selon l'arrêt de renvoi, le 29 septembre 2009 peu de temps après une opération militaire lors de laquelle les soldats de l'ANP ont réussi à éliminer deux dangereux terroristes de l'ex-GSPC, S. Kamel et I. Mohamed Sghir. Ces deux derniers activaient sous la bannière de katibet el Feth dans les maquis de Tijelabine, dont le champ d'action s'étend aux massifs forestiers du sud-est de la wilaya. Après la récupération des corps des deux terroristes,

les forces de sécurité avaient trouvé le numéro de l'inculpé sur le répertoire de l'un des deux acolytes de Droukdel. Ce qui a laissé entendre qu'il avait des contacts étroits avec les éléments de l'ex-GSPC, notamment l'ex-émir de la katiba précitée. Selon certaines sources, cet émir serait un proche de l'accusé, originaire de la commune de Corso. Lors de son procès, l'inculpé a tenté de nier les griefs retenus contre lui, tentant de se disculper en déclarant qu'il n'avait aucun lien avec les sanguinaires de l'ex-GSPC. En conclusion, le procureur de la République a requis à son encontre une peine de dix ans de prison ferme avant que le tribunal ne prononce la peine de cinq ans de prison ferme.

T. O.

RÉHABILITATION DES TERRES DÉGRADÉES

L'expérience algérienne présentée à Rio de Janeiro

L'expérience algérienne en matière de réhabilitation des terres dégradées et de gestion durable des ressources naturelles dans les écosystèmes arides et semi-arides a été présentée à Rio de Janeiro (Brésil) par des experts nationaux lors d'une réunion d'information et de sensibilisation sur la gestion durable des terres, a-t-on appris dimanche de source proche de la réunion. La présentation a été illustrée par des exemples de projets concrets "menés avec succès" à travers les territoires steppiques algériens menacés par la désertification et la dégradation des terres. A ce titre, l'accent a été mis sur le fait que le renouveau rural mis en oeuvre par les pouvoirs publics en 2008 a permis, à ce jour, la réhabilitation de trois millions

d'hectares de terres dégradées. A l'issue de cette présentation, les experts des institutions et organismes internationaux ainsi que les représentations des délégations des pays ayant pris part à cette rencontre ont souligné l'importance des échanges et du partage d'expérience, telle que celle acquise par l'Algérie. La nécessité de promouvoir la coopération sud-sud dans ces domaines qui revêtent une importance cruciale par les pays touchés par la désertification notamment africains a été également relevée. Cette rencontre a été organisée par le secrétariat exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification en collaboration avec l'Algérie et d'autres institutions et organismes internationaux.

DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES SAHRAOIS OCCUPÉS

« La situation dépasse les limites de l'horreur »

Le représentant du Front Polisario à l'Onu Boukhari Ahmed a affirmé que la situation des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés "dépasse les limites de l'horreur", a indiqué samedi l'agence de presse sahraouie SPS.

Intervenant vendredi devant la commission de décolonisation relevant de l'Onu à New York, M. Boukhari a cité le cas du jeune Sahraoui Hamdi Tarfaoui, connu pour son action dans le domaine de la défense du droit des Sahraouis à l'autodétermination et à l'indépendance, disparu le 18 mai et dont le corps a été retrouvé découpé en morceaux en dehors de la ville occupée d'El-Ayoune, le 29 mai dernier.

Il a également cité le cas du jeune Sahraoui Saïd Denber, tué par un policier marocain le 21 décembre 2010 par balle à la tête et qui est resté trois jours à la morgue, suite au refus des autorités d'occupation de reconnaître les faits retenus contre les auteurs de ce crime.

Le représentant du Front Polisario à

l'Onu a affirmé que la situation des droits de l'homme au Sahara occidental occupée "se dégrade de façon continue et méthodique". Les prisons marocaines sont surpeuplées de détenus politiques sahraouis et de dizaines de Sahraouis, arrêtés lors de l'attaque menée contre le camp de Gdeim Izik par les forces de l'occupation marocaine, et "qui attendent toujours l'organisation de procès militaires, ce qui reflète la nature de la présence de l'occupation marocaine dans ce territoire", a-t-il souligné. Le représentant du Front Polisario à l'Onu a critiqué la position de la France au sein du Conseil de sécurité qui refuse de répondre à leur revendication, "imposant la politique des deux poids deux mesures à la question sahraouie". Il a dénoncé la décision marocaine de refuser de coopérer avec l'envoyé personnel, ce qui reflète "une position irresponsable et pas sérieuse", s'interrogeant sur les attentes de la communauté internationale pour une solution pacifique, juste et durable à la question du Sahara occidental.